

Imprimer pour le chantier : cette page de  
garde + la table des matières

# DOSSIER COORDINATION SÉCURITÉ ET SANTÉ

**Chantier : Les Symphorines à Saint-Servais**

***Tous les documents repris dans la table des matières sont  
disponibles sur demande auprès de notre secrétariat.***

Coordinateur projet : HOUYOUX S.A., Olivier FRENAY  
Coordinateur réalisation : HOUYOUX S.A., Pierre LUYCKX



## **TABLE DES MATIERES**

<b>I. <u>Plan de sécurité et de santé (PSS)</u></b> .....	4
<b>1. Description du projet</b> .....	5
<b>2. Note préliminaire</b> .....	5
<b>3. Liste des intervenants</b> .....	7
<b>4. Planning des travaux</b> .....	10
<b>5. Instructions pour les intervenants</b>	
5.1. Charte de sécurité .....	11
5.2. Informations et procédures en cas d'accident .....	12
5.3. Ordre et propreté sur chantier .....	15
5.4. Interdiction de consommer de l'alcool .....	15
5.5. Accès chantier .....	15
5.6. Aménagement général du chantier .....	16
5.7. Renseignements concernant la sécurité propre à Houyoux et règlement de travail ..	16
5.8. Incendie .....	17
5.9. Matériel contrôlé par un organisme agréé .....	17
5.10. Journal de coordination .....	18
5.11. Structure de coordination .....	18
5.12. Accueil et accompagnement des jeunes travailleurs.....	19
5.13. Fiches de sécurité .....	19
5.14. La communication avec des entreprises étrangères ne parlant pas français .....	19
<b>6. Résultat et analyse des risques et mesures de prévention</b>	
6.0. Informations générales concernant les entreprises .....	20
6.1.1. Installation de chantier .....	21
6.1.2. Echafaudage.....	24
6.1.3. Utilisation d'équipement de travail mobile automoteur .....	25
6.2. Démolition .....	27
6.2.1. Démontage de matériaux contenant de l'amiante .....	28
6.2.2. Silice cristalline alvéolaire .....	31
6.2.3. Diisocyanates .....	31
6.3. Terrassements et abords .....	32
6.4. Fondations – égouttage privatif .....	35
6.5. Raccordement canalisation publique .....	39
6.6. Structure .....	41
6.7. Revêtement de façade .....	45
6.8. Charpente et couverture .....	50
6.9. Charpente métallique .....	54
6.10. Menuiseries extérieures .....	57
6.11. Sanitaire .....	59
6.12. Chauffage .....	63
6.13. Electricité .....	67
6.14. Plafonnage .....	69
6.15. Chapes .....	72
6.16. Carrelages .....	74
6.17. Ferronneries .....	77
6.18. Menuiserie intérieure .....	79



6.19. Faux-plafonds .....	81
6.20. Cloisons intérieures .....	83
6.21. Mobilier de cuisine .....	85
6.22. Peintures .....	87
6.23. Parquets .....	88
6.24. Ascenseurs .....	88
<b>II. <u>Journal de coordination</u> .....</b>	<b>89</b>
1. Journal de coordination	
2. Liste non exhaustive des vérifications qui seront effectuées lors de la visite de chantier	
<b>III. <u>Dossier d'intervention ultérieure (D.I.U.)</u> .....</b>	<b>90</b>
<b>V. <u>Annexes</u> .....</b>	<b>94</b>
Introduction	
- Procès-verbal de remise du plan de sécurité et de santé phase réalisation	
- Procès-verbal de remise du dossier d'interventions ultérieures (D.I.U.)	
- Document de coordination en matière de sécurité et de santé – Désignation d'un travailleur du Maître d'œuvre chargé de l'exécution des travaux en qualité de coordinateur-projet	
- Document de coordination en matière de sécurité et de santé – Désignation d'un travailleur du Maître d'œuvre chargé de l'exécution des travaux en qualité de coordinateur-réalisation	



I.

# PLAN DE SECURITE ET DE SANTE (P.S.S.)

**Chantier : Les Symphorines à Saint-Servais**

Coordinateur projet : HOUYOUX S.A., Olivier FRENAY

Coordinateur réalisation : HOUYOUX S.A., Pierre LUYCKX



## **1. Description du projet**

- a) Dénomination : Les Symphorines
- b) Adresse : Rue Nanon et rue Derenne à 5002 Saint-Servais
- c) Description sommaire du projet : Ensemble résidentiel composé de 33 logements et 2 surfaces commerciales
- d) Montant approximatif : 8.245.000,00 €
- Date de début : 30/03/2026
- Date approximative de fin : 31/01/2028
- Délai : 22 mois
- e) Numéro de déclaration du chantier à l'ONSS : 1Y1-02XNE7Y-Z9-Z

## **2. Note préliminaire**

Le plan de sécurité et de santé a pour objectif d'informer les différents intervenants du projet sur les mesures de protection et de prévention à prévoir en matière de sécurité et d'hygiène concernant les risques spécifiques au chantier.

Il convient de rappeler que chaque intervenant est tenu d'appliquer les principes généraux de prévention :

- ① Eviter le risque, l'éliminer
- ② Analyser le risque, réduire le risque qui ne peut être évité (remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins)
- ③ Prendre ensuite les mesures de protection collective
- ④ Prendre enfin les mesures de protection individuelle si la situation rend tout autre choix impossible

Les principes généraux de prévention ainsi que les prescriptions minimales générales en matière de sécurité et de santé d'application sur les chantiers – telles que reprises à l'annexe III de l'A.R. du 25-01-2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles – sont à respecter.

Il va sans dire que la réglementation en vigueur telle l'application du RGPT, du RGIE et du code pour le bien-être du travail est entièrement d'application.



Toute entreprise à qui est attribué un travail en sous-traitance sera tenue d'élaborer un plan particulier de sécurité et de santé (PPSS) pour la partie des travaux qu'elle effectue. Elle transmettra son PPSS, avant d'entamer ses travaux, au coordinateur de sécurité et de santé qui en vérifiera la conformité avec le PSS.

Les PPSS doivent préciser de manière claire et explicite, selon les cas :

- Quels sont les accès au chantier pour l'entreprise concernée et où se trouvent les énergies (cf. plan d'installation de chantier et ses compléments).
- Quelles sont les mesures que l'entreprise prend au niveau des locaux sociaux.
- Que la langue du chantier est le français (ou communiquer les coordonnées du responsable chargé de la traduction en français).
- Quelles seront les procédures d'approvisionnement. Les risques de coactivités doivent être analysés.
- L'analyse des risques doit être spécifique au chantier concerné et doit être validée par le conseiller en prévention de l'entreprise ou par le médecin du travail de l'entreprise.
- L'analyse des risques doit être complétée pour répondre à l'AR du 12 janvier 2020 concernant l'adaptation de la législation sur les agents chimique et principalement en ce qui concerne la production de poussières pouvant contenir de la Silice Cristalline Alvéolaire.
- Le planning des sous-traitantes doit être complété par un planning spécifique pour les travaux à réaliser, et doit dans tous les cas faire référence au planning de l'entreprise de rang supérieur. Il doit être indiqué dans le PSS quand l'entreprise intervient et pendant combien de temps, et le nombre d'ouvriers.

Ce plan mentionnera clairement et de manière précise les méthodes de travail qui ont été retenues par les responsables de l'entreprise pour réaliser les différentes phases d'exécution des travaux. Ces entreprises ont la liberté de présenter toutes les mesures de protection alternatives pour autant qu'elles présentent un niveau de sécurité au moins équivalent à celles prévues dans le PSS.

Le manuel de sécurité de l'entreprise Houyoux résume les obligations élémentaires de sécurité à respecter pour tous les chantiers. Il est disponible sur chaque site de travaux. Celui-ci a été expliqué à chaque membre du personnel de l'entreprise Houyoux.



### 3. Liste des intervenants

Maître de l'ouvrage :

HOUYOUX CONSTRUCTIONS sa  
Chaussée de Rochefort 29  
6900 Marche en Famenne

Téléphone : 084/31 10 68  
E-mail : [info@houyoux.be](mailto:info@houyoux.be)

Architecte :

Adèle WERY  
Rue Muzet 69  
5002 Saint Servais

Téléphone : 0474/99 02 44  
E-mail : [wery\\_adele@hotmail.com](mailto:wery_adele@hotmail.com)

Ingénieur :

HOUYOUX CONSTRUCTIONS sa  
Chaussée de Rochefort 29  
6900 Marche en Famenne

Téléphone : 084/31 10 68  
E-mail : [info@houyoux.be](mailto:info@houyoux.be)

Coordinateur sécurité projet :

HOUYOUX S.A.  
Représentée par Olivier FRENAY  
Chaussée de Rochefort 29  
6900 MARLOIE

Téléphone : 084/31.10.68  
[info@houyoux.be](mailto:info@houyoux.be)

Coordinateur sécurité réalisation :

HOUYOUX S.A.  
Représentée par Pierre LUYCKX  
6900 MARLOIE

Téléphone : 084/31.10.68  
[info@houyoux.be](mailto:info@houyoux.be)

Le coordinateur sécurité et santé est couvert par la police assurance RC et professionnelle souscrite auprès de HDI et portant le numéro 153-01322868-30012



Inspection technique :

SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale  
Contrôle du Bien-être au travail  
Place des Célestines 25  
5000 NAMUR  
  
Téléphone : 081/30.46.30  
Fax : 081/30.86.30

Conseillé CONSTRUCTIV :

Rue Royale 132/4  
1000 BRUXELLES  
  
Téléphone : 02/552.05.00  
Fax : 02/552.05.05

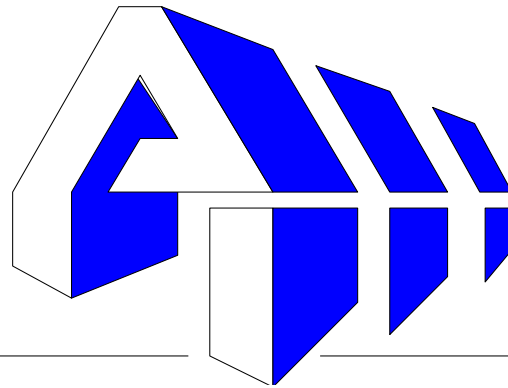
Entreprise générale :

HOUYOUX S.A.  
Chaussée de Rochefort, 29  
6900 MARLOIE  
  
Téléphone : 084/31.10.68  
[info@houyoux.be](mailto:info@houyoux.be)  
  
Gérant : Marie HOUYOUX  
Encadrement sur site : Marie HOUYOUX et Olivier DEBRAS  
Conseillé en prévention : Benjamin STREIGNARD  
Représentant sur site : Olivier DEBRAS



**A AFFICHER SUR CHANTIER**

**ENTREPRISE GENERALE :**



**H O U Y O U X  
C O N S T R U C T I O N S**

Chaussée de Rochefort, 29 – 6900 MARLOIE  
Tél. : 084/31.10.68 Fax : 084/31.63.11

**Adresse du site :** Rue Nanon et rue Derenne à  
5002 Saint-Servais

**Gérant :** Marie HOUYOUX

**Encadrement sur site :** Marie HOUYOUX et  
Olivier DEBRAS

**Conseiller en prévention :** Benjamin STREIGNARD

**Représentant sur site :** Olivier DEBRAS



#### **4. Planning des travaux**

C'est notamment la coactivité qui rend la coordination nécessaire. Le planning des travaux répond à cette attente.

Date prévue de début des travaux : 30/03/2026

Date prévue de fin des travaux : 31/01/2028

Délai : 22 mois

Planning : la dernière version est disponible en permanence sur le chantier



## **5. Instructions pour les intervenants**

### **5.1. Charte de sécurité :**

La garantie de l'intégrité physique du personnel est un devoir moral impératif de l'Entreprise et de ses hommes.

\*

La sécurité est un élément de compétitivité à part entière.  
La convergence des objectifs de sécurité et de rentabilité constitue un axe de progrès.

\*

Le niveau de sécurité contribue à la qualité de l'image de marque de l'Entreprise.

\*

L'intégration de la sécurité à tous les niveaux est d'application obligatoire, au stade de la prise de décisions tant dans le choix des investissements que des méthodes de travail.

\*

La sécurité est partie intégrante de toutes les fonctions, qu'elles soient techniques, commerciales, administratives.

\*

Il n'est pas d'économie, ni de priorité qui s'imposent aux dépens de la sécurité.

\*

Chaque membre de l'encadrement détient une délégation de pouvoir émanant de la Direction Générale en matière de sécurité.

\*

Aucune sanction, aucune pression ne saurait être appliquée à l'encontre de personnes signalant un risque ou une situation dangereuse.

\*

La fatalité et le hasard n'existent pas en matière de faits accidentels. Il convient d'en rechercher les causes, avec la plus grande rigueur.

\*

Chaque membre du Personnel doit prendre en charge sa propre sécurité et œuvrer à celle de ses collègues ou subordonnés.

\*

### **La sécurité, c'est:**

l'utilisation rationnelle des outils et installations,  
la définition et l'application de méthodes de travail adaptées,  
le maintien en parfait état des installations et des dispositifs de sécurité,  
un environnement propre,  
un état d'esprit.

\*

**Rien ne justifie un accident.**



## 5.2. Informations et procédures en cas d'accident :

- ① Avant toute autre intervention : éliminer tout autre danger subsistant (exemple : retirer tout objet menaçant de tomber, couper le courant électrique).
- ② Prévenir immédiatement le responsable sur chantier qui en avertira sa direction ainsi que le coordinateur réalisation qui le notifiera dans le journal de coordination.
- ③ Porter secours à la victime
- ④ Appel aux services de secours externes
- ⑤ Contenu du message :
  - nom de l'appelant
  - identification du chantier
  - nombre de blessés et nature des blessures

Les documents intitulés "Premiers soins" et "En cas d'accident – numéros utiles" ci-après devront être affichés sur le chantier.

L'accident doit être déclaré par écrit à l'entreprise générale dans les 24 heures.

La S.A. HOUYOUX refuse toute responsabilité si l'accident n'a pas été déclaré par écrit dans les 24 heures.

En cas d'utilisation de matériel, propriété de la Firme HOUYOUX, l'entreprise sous-traitante devra obtenir de son assureur une déclaration "d'abandon de recours", en cas d'accident éventuel survenu avec le matériel HOUYOUX. L'accord de l'assureur de l'entreprise sous-traitante pour cet abandon de recours est considéré comme acquis par la S.A. HOUYOUX dès le début effectif des travaux pour le sous-traitant.

Présence d'une trousse de secours conforme aux normes légales dans le bureau du chef de chantier. Chaque sous-traitant doit également disposer pour ses besoins d'une trousse de secours.

### Accident :

Pour les travailleurs de l'entreprise Houyoux, pour tout accident ou incident : compléter le document « Rapport immédiat : accident ou incident de travail » et le transmettre dans les 24h au service RH de l'entreprise. Informer la Direction de l'entreprise immédiatement (après les mesures d'urgence).

En cas d'accident grave, compléter **en plus** le document « Rapport d'un accident de travail ». Transmettre alors les 2 documents **immédiatement** au service RH.

Le service RH s'occupera ensuite de transmettre les rapports au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale – Bien-être au travail ([cbe.namur@emploi.belgique.be](mailto:cbe.namur@emploi.belgique.be)) et, en cas d'accident grave, au CESI.

Les Entreprises sous-traitantes agissent pour compte propre et déclarent les accidents par leur propre soin à l'Inspection du Travail, en adressant copie de la déclaration à l'Entreprise Générale (cf. paragraphe « Législation concernant les accidents de travail » des contrats de sous-traitance).



**A AFFICHER SUR CHANTIER**

# **PREMIERS SOINS**

- ☛ RESTEZ CALME**
- ☛ FAITES APPELER LES SECOURS**
- ☛ PARLEZ LENTEMENT ET CLAIREMENT**
  - NOM DE LA FIRME + VOTRE NOM**
  - LIEU DE L'ACCIDENT**
  - CHANTIER**
  - NOMBRE DE BLESSES**
  - NATURE DE L'ACCIDENT**
- ☛ LAISSEZ LA VICTIME ALLONGEE**  
**COUVREZ LA VICTIME**
- ☛ INDIQUEZ AUX SECOURISTES LE LIEU DE L'ACCIDENT**



**A AFFICHER SUR CHANTIER**

**EN CAS D'ACCIDENTS  
NUMEROS UTILES**

**Secouriste industriel sur le site :**



AMBULANCE

**112**

Privée :

Ambulance  
régionale à  
Erpent  
0472/74.81.69



POMPIERS

**112**

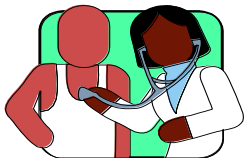


POLICE

**112**

ou

**101**



MEDECIN – Dr Nezer

**081/73 47 54**



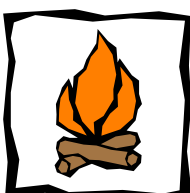
CLINIQUE – HOPITAL

**Saint-Elisabeth  
Namur  
081/72.05.79**



CENTRE ANTIPOISONS

**070/245.245**



CENTRE DES BRULES

**02/268.62.0**



### 5.3. Ordre et propreté sur chantier :

Quelques règles fondamentales à respecter en matière d'ordre et de propreté sur chantier :

- ① Chaque entrepreneur maintiendra, à ses frais, son chantier en ordre et d'une propreté irréprochable. A cet effet, il rangera son matériel, nettoiera et évacuera ses déchets quotidiennement en fin de travail. Ils seront stockés dans des containers et/ou seront évacués régulièrement.
- ② Le stockage des matériaux sera conforme aux directives d'installation de chantier données par le coordinateur et/ou le gestionnaire de l'entreprise générale.
- ③ En fonction de l'évolution du chantier, le matériel et les équipements devront être rangés de façon sûre et ordonnée afin de permettre un accès facile aux issues des bâtiments, équipement de lutte contre l'incendie ou tableaux électriques et sous-stations.
- ④ Les matériaux qui ne sont plus utilisés seront enlevés et entreposés en dehors du lieu de travail. Les matériaux doivent être rangés de façon à ne pas gêner les activités habituelles.
- ⑤ Les voies d'accès au chantier doivent toujours être dégagées pour les services de secours éventuels, de même que les sorties de secours.
- ⑥ Des locaux sanitaires (WC, douches, lavabos), des vestiaires et des réfectoires (où les repas seront pris) sont à prévoir de manière permanente durant toute la durée du chantier.

### 5.4. Interdiction de consommer de l'alcool :

Il est interdit d'être en possession de boissons alcoolisées et/ou de les consommer sur chantier. Quiconque sera soupçonné d'être sous l'influence de boissons alcoolisées sera raccompagnée à la sortie du chantier et l'accès à celui-ci lui sera définitivement refusé. En cas de personnel employé par un sous-traitant, son entreprise sera avertie afin qu'elle puisse prendre les dispositions requises à son égard.

### 5.5. Accès chantier :

L'accès au chantier et le départ du chantier se feront exclusivement par les entrées prévues.

Durant l'ouverture du chantier, le responsable des travaux aura la responsabilité de surveiller le respect de l'interdiction de circulation sur le chantier des personnes non autorisées. L'identification des intervenants se fera par la personnalisation du casque avec le nom de l'entreprise.



Les éventuelles visites de groupe (écoles, ...) seront annoncées à l'avance par leur instigateur respectif afin de permettre une coordination de la sécurité dudit groupe (parking, accueil, équipements individuels de sécurité, consignes et encadrement, responsabilités et assurances)

#### 5.6. Aménagement général du chantier (description sommaire) :

Les éléments suivants sont repris sur le plan d'installation de chantier (cf. point 6.1.1).  
Remarques éventuelles :

- a) Bureau : voir plan installation
- b) Réfectoire et vestiaires : voir plan installation
- c) Sanitaires : voir plan installation
- d) Lavoir : voir plan installation
- e) Manutention : voir plan installation
- f) Raccordements : voir plan installation
- g) Aire de stockage : voir plan installation
- h) Conteneur déchets : voir plan installation

#### 5.7. Renseignements concernant la sécurité et inhérent à la S.A. HOUYOUX et règlement de travail :

##### **HOUYOUX S.A.**

N° O.N.S.S. : 024/0303.505-23

N° ENREGISTREMENT : 404.358.950/11.00.93

CONSEILLER EN PREVENTION : Benjamin STREIGNARD

Téléphone : 084/31.10.68

[info@houyoux.be](mailto:info@houyoux.be)

##### **MEDECINE DU TRAVAIL**

CESI

Avenue Konrad Adenauer, 8

1200 BRUXELLES

Téléphone : 02/771.00.25

Fax : 02/770.00.63

**ORGANISME DE CONTROLE AGREE**

SOCOTEC  
Rue des Semailles, 14/4  
4400 FLEMALLE

Téléphone : 0475/58.20.70

**ASSURANCE-LOI**

FEDERALE ASSURANCES  
Rue de l'Etuve, 12  
1000 BRUXELLES

Téléphone : 02/509.07.34 – Fax : 02/509.07.23

**5.8. Incendie :**

Les entreprises ayant besoin de feu, flamme, point chaud ou génération d'étincelle pour l'exécution de leurs travaux sont obligées de prévoir un ou plusieurs extincteurs dans les environs immédiats du feu. Les marchandises ou bâtiments devront être protégés de telle sorte qu'il n'existe aucun danger d'incendie. Les bonbonnes de gaz devront être stockés dans un endroit sécurisé.

Le dispositif de lutte contre l'incendie et les hydrants ne pourra être utilisé qu'aux fins de lutte contre les incendies. Son utilisation pour d'autres buts est interdite ou devra être autorisé spécifiquement.

Dans le but de permettre une lutte efficace contre les incendies, toutes les voies d'accès devront être maintenues libres pour la circulation normale.

Selon l'analyse de risque, le coordinateur sécurité pourra imposer la procédure de « permis de feu ».

**5.9. Matériel contrôlé par un organisme agréé :****a) Organismes agréés (O.A.) :**

AGENCE : SOCOTEC – Rue des Semailles, 14/4 – 4400 FLEMALLE  
Téléphone : 0475/58.20.70

**b) Appareils de levage et de manutention :**

Les engins de levage et leurs accessoires, tels que : grues, treuils, monte-charge, nacelles, câbles, chaînes, poulies, crochets, ... sont contrôlés avant mise en service et trimestriellement par un organisme agréé.

Une photocopie du dernier P.V. de visite de l'organisme agréé est disponible au bureau du chantier.



#### 5.10. Journal de coordination :

Le journal de coordination sera complété lors de chaque visite de chantier du coordinateur sécurité réalisation.

Il comportera :

- Les nom et adresse des intervenants, le moment de leur intervention, le nombre de travailleurs prévus sur le chantier et la durée prévue des travaux
- Les décisions, constatations et événements importants pour la conception du projet ou la réalisation de l'ouvrage
- Les observations faites aux intervenants et les suites réservées
- Les remarques des entrepreneurs
- Les suites réservées aux observations des intervenants et qui sont d'importance pour la conception du projet ou la réalisation de l'ouvrage
- Les manquements constatés des intervenants par rapport aux principes généraux de prévention, aux règles applicables et mesures concrètes adaptées aux caractéristiques spécifiques du chantier ou par rapport au P.G.S.S.
- Les rapports de la structure de coordination
- Les accidents

Par ailleurs, il est rappelé que le plan particulier de sécurité et de santé de chacun des sous-traitants doit être dans les mains du coordinateur réalisation avant le démarrage des travaux dudit sous-traitant.

Il appartiendra à l'entreprise générale de transmettre le rapport aux différents intervenants concernés en l'annexant au PV de réunion de chantier.

#### 5.11. Structure de coordination :

Dans le cadre de chantiers de plus de 5.000 hommes x jours ou d'un montant supérieur à 4.100.000,00 € et où trois entreprises au moins co-existent, une structure de coordination (lieu d'échange et d'informations en matière de sécurité et d'hygiène) aura lieu à un taux de fréquence à préciser ultérieurement.

La présence du Maître de l'ouvrage, du Maître d'œuvre chargé du contrôle de l'exécution et de l'entrepreneur général est requise ainsi que celle des sous-traitants le désirant ou si ceux-ci sont convoqués par le coordinateur réalisation.

#### 5.12. Accueil et accompagnement des jeunes travailleurs :

Pour les jeunes travailleurs (étudiants, apprentis et stagiaires), il est interdit (*cf. code du bien-être – Titre 8-Ch II : AR 03/05/1999*) d'occuper une fonction à des travaux considérés comme dangereux tels que :

- Travaux de terrassement et d'étalement en fouille dont la profondeur est supérieure à 2 m
- Conduite de véhicules et engins de chantier
- Conduite des appareils de levage et guidage par signaux des conducteurs de ses appareils



- Démolition de bâtiment
- Montage et démontage d'échafaudages
- Emploi de pistolet de scellement
- Soudage ou découpage à l'arc électrique ou au chalumeau à l'intérieur de réservoirs
- Occupation à des machines dangereuses sauf quand la machine est équipée en permanence de dispositifs de protection appropriés. Sont considérés comme machines dangereuses : machine à bois, presse à métaux, cisailles à métaux
- Toute activité que le parrain aurait identifiée spécifiquement.

Nous suggérons qu'un travailleur expérimenté soit désigné et soit chargé d'accompagner ces jeunes travailleurs.

#### 5.13. Fiches de sécurité :

Des fiches de sécurité ont été rédigées en interne et par les fournisseurs pour chaque produit dangereux utilisé par les travailleurs. Ces derniers sont tenus de prendre connaissances des fiches qui leur sont utiles. Les fiches de sécurité sont disponibles par l'intermédiaire du programme Infodata (ou à la demande auprès de notre encadrement de chantier).

#### 5.14. Concernant « la communication avec des entreprises étrangères ne parlant pas français » :

La réglementation a évolué (Arrêté royal du 25 janvier 2024 modifiant l'Arrêté royal du 25 janvier 2001 relatif à la sécurité et la santé des travailleurs sur les chantiers temporaires ou mobiles) et précise : « Lorsqu'une entreprise étrangère intervenant sur un chantier temporaire ou mobile ne maîtrise pas la langue française, des mesures adaptées doivent être prises afin d'assurer une communication claire et efficace concernant les règles de sécurité, les consignes et les instructions de travail. Ces mesures peuvent inclure **la traduction** des documents essentiels, la présence d'un interprète ou **l'utilisation de supports visuels compréhensibles par tous**. »

La réponse de l'entreprise Houyoux est donnée dans son contrat de sous-traitance au chapitre 3, objet des prestations :

**Sur demande de l'Entreprise générale, la présence d'un représentant, s'exprimant en français, disposant du pouvoir d'engager le Sous-traitant aux réunions de chantier et de coordination « Sécurité et santé ».**

Les mesures appliquées par l'encadrement de chantier sont les pictogrammes (support visuels compréhensibles de tous) et les outils de traduction verbaux simultanées (disponible sur chaque téléphone portable).



## **6. Résultat et analyse des risques et mesures de prévention**

### **6.0. Informations générales concernant les entreprises :**

#### **CHANTIER :**

#### **SOCIETE HOUYOUX S.A.**

N° O.N.S.S. : 024-0303555-23

N° ENREGISTREMENT : 11.00.93

CONSEILLER EN PREVENTION : Benjamin STREIGNARD

Téléphone : 084/31.10.68 – Fax : 084/31.63.11

#### **MEDECINE DU TRAVAIL**

CESI

Avenue Konrad Adenauer, 8

1200 BRUXELLES

Téléphone : 02/771.00.25

Fax : 02/770.00.63

#### **ORGANISME DE CONTROLE AGREE**

SOCOTEC

Rue des Semailles, 14/4

4400 FLEMALLE

Téléphone : 0475/58.20.70

#### **ASSURANCE ACCIDENT DE TRAVAIL**

FEDERALE ASSURANCES

Rue de l'Etuve, 12

1000 BRUXELLES

Téléphone : 02/509.07.34 – Fax : 02/509.07.23

#### **ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE D'EXPLOITATION**

AXA ROYALE BELGE

Boulevard du Souverain 25

1170 BRUXELLES

Téléphone : 02/678.61.11 – Fax : 02/678.93.40



### 6.1.1. Installation de chantier :

**Un plan reprenant l'ensemble de votre future installation de chantier devra être établi dès réception et étude du dossier. Il sera annexé à cette rubrique 6.1 et devra éventuellement évoluer avec le temps.**

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Circulation de personnes et/ou d'engins	Présence de personnes étrangères à l'activité normale du chantier et usagers de la voie publique	Placer une clôture de chantier avec panneaux d'interdiction accès Pose de pictogrammes de sécurité Eclairage des clôtures et obstacles Fermer l'immeuble à clé lorsqu'il n'y a pas d'activité Pose d'une signalisation routière conforme à la réglementation de la police de la circulation
		Glissade, dérapage, choc, heurt	Délimiter les zones de circulation et d'entreposage Séparer les zones de travail des zones de circulation A l'entrée du chantier, pose de pictogrammes imposant le port des protections individuelles (casque, chaussures sécurité, lunettes éventuelles, ...) Assurer un nettoyage rigoureux de la chaussée à chaque sortie de véhicules hors du chantier ainsi que le nettoyage et le rangement quotidien du chantier Accès au chantier par passerelles avec garde-corps
		Electrocution dans les chemins de circulation et aux postes de travail Contact avec le courant électrique	Eclairage : tension de sécurité 24 volts Entretenir les câbles Suspendre les câbles Faire contrôler l'installation par un organisme de contrôle agréé avant la mise en service + contrôle périodique Raccords étanches aux projections d'eau Matériel minimum IP44 Les tableaux généraux basse tension doivent toujours être fermés à clé. Cette clé sera disponible sur chantier pour contrôle Eviter la multiplication anarchique des cordelières, prévoir des chapelles électriques en suffisance
<input checked="" type="checkbox"/>	Contact/recherche de câbles ou de conduites enterrées	Exposition et/ou contact avec le courant électrique Explosion (gaz) Inondation	Repérer et délimiter la position exacte des conduites et des canalisations enterrées Demander les plans d'implantation des conduites auprès des impétrants Couper les alimentations en gaz, eau, électricité en cas de besoin Instructions et formation adéquate du personnel



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Raccordement en eau, électricité, ...	Eboulements lors du creusement de tranchées	Respect de l'angle de talus naturel Ne pas charger les têtes de talus Eviter les vibrations en tête de talus Protéger les talus des eaux de ruissellement Etançonner les parois si nécessaire
<input checked="" type="checkbox"/>	Baraquements de chantier	Chute de personnes de plain-pied	La zone d'implantation des baraquements doit être plate et d'une superficie suffisante pour permettre la manœuvre en toute sécurité.
		Contact avec des éléments brûlants Incendie	Extincteurs en suffisance en ordre de contrôle
		Intoxication CO	Aérer les locaux. Chauffage électrique requis
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchets	Odeurs, propreté	Poubelles en suffisance, évacuées régulièrement
<input checked="" type="checkbox"/>	Substances dangereuses	Incendie, explosion, irritation, empoisonnement, brûlures, ...	Séparer l'endroit de stockage, du réfectoire Stockage rigoureux dans un local ad hoc ventilé et fermé à clé Etiquetage + fiches de sécurité Instruction et formation du personnel en contact avec ces produits Si certains produits sont incompatibles, les stocker à des endroits différents
<input checked="" type="checkbox"/>	Grue de chantier	Chute d'objets durant la manutention	Assurer une bonne coordination entre le grutier et le poseur N'utiliser que des engins et des accessoires de levage réceptionnés par un organisme agréé (contrôle périodique tous les 3 mois) La capacité de levage doit être adaptée à la charge à lever Toute circulation doit être interdite dans le rayon d'action des engins. Maintenir la charge suspendue en équilibre (position adéquate élingue)
		Chute de personnes (travail sur mat ou flèche)	Utilisation d'un harnais + stop chute
		Ecrolement de la grue	Contrôle avant mise en service Respect des périodicités de contrôle de l'engin et de ses accessoires La grue doit être placée sur une fondation stable et durable Mise en giration de la grue (sans charge appliquée) en cas de non-utilisation de celle-ci Le grutier doit avoir un brevet de formation
		Electrocution	Mettre la machine hors tension lors du travail sur la partie électrique



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Groupe électrogène	Chute durant la mise en place	Prévoir des points d'ancrage sur le châssis de l'appareil
		Intoxication au CO	Etre attentif à la possibilité d'évacuation des gaz d'échappement
		Bruit	Utiliser des appareils insonorisés ou isolés
<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation des échelles	Chutes de personnes	L'échelle n'est pas un poste de travail mais un moyen d'accès (utiliser des échafaudages) Installer les échelles de manière stable Port de chaussures antidérapantes La partie supérieure de l'échelle doit dépasser la zone de réception d'un mètre minimum Contrôler régulièrement les échelles par une personne compétente
<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation des échafaudages de service	Chute de l'échafaudage	Respecter les instructions du fabricant Installer l'échafaudage de manière stable (ancrer celui-ci). Faire contrôler chaque semaine par une personne compétente
		Chute de personnes et/ou d'objets	Plancher complet et jointif (60 cm de large minimum) Garde-corps avec plinthe de 15 cm
		Echafaudages sur tréteaux	Construction solide, contrôle avant mise en service Montage sur un sol stable Deux rangées superposées au maximum Hauteur jusqu'à 3 m au maximum Planchers de travail jointifs
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie	Charge psychique due aux délais	Planification des activités
		Charge physique	Limiter le poids des éléments à 25 kg par personne Utiliser des dispositifs auxiliaires
		Charge physique – mauvaise attitude au travail	Formation, instructions et suivi adaptés
		Charge physique – manque de moyens de levage et de transport	Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés Rotation des tâches Formation, instruction et suivi adaptés
		Bruit, vibrations (machines)	Entretien des machines Instruction et formation adéquate Ne pas retirer les éléments de protection des machines Protection de l'ouïe Utiliser du matériel anti-vibratoire Respecter les consignes des fabricants
<input checked="" type="checkbox"/>	Interactivité avec le site	Dégradations	Etat des lieux à réaliser avec les différents voisins et la commune

6.1.2. Echafaudage :

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Montage et Démontage d'échafaudage et « Hydromobile »	Effondrement de l'échafaudage	Montage par du personnel agréé et ayant suivi une formation inhérente à ce type de matériel ... Placement d'ancrage par 20 à 24 m2 en respectant le plan de montage.
		Glissade, trébuchement, heurt	Délimiter les zones de circulation et d'entreposage Séparer les zones de travail des zones de circulation Port des EPI. Casque, gants, et vêtements adaptés au travail.
		Chute d'objets durant la manutention et le montage (démontage)	Baliser au sol un périmètre de sécurité pour le montage. Assurer une bonne coordination entre le grutier et le poseur N'utiliser que des engins et des accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé (contrôle périodique tous les 3 mois) La capacité de levage doit être adaptée à la charge à lever. Toute circulation doit être interdite dans le rayon d'action des engins. Maintenir la charge suspendue en équilibre (position adéquate élingue) Mise en place immédiate de plinthes.
		Chute de personne	Placement des éléments de protection collective (lisses et sous-lisses). Utilisation des échelles via les ouvertures de planchers pour le changement de niveau. Utilisation d'un harnais de sécurité pour le montage d'ancrage dans les zones à risque ainsi que pour la personne se trouvant en zone non protégée ... Mise en place des planchers, et des pièces de raccords (tubes colliers) aux endroits à risque (liaisons entre éléments indépendants). Balisage des zones de stockage où le matériel de sécurité doit être démonté et remplacement immédiat de ces éléments (garde-corps, échelles...)
			Présence des plans de montage sur le chantier en annexe à ce document. Présence de la fiche de contrôle de l'échafaudage sur celui-ci en fin de montage comprenant - classe et charge des planchers - nombre et emplacement des ancrages - nombre de contreventements et localisation. - personne responsable du montage.



### 6.1.3. Utilisation d'équipement de travail mobile automoteur :

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs est réservée aux travailleurs ayant reçu une formation adéquate.

- Une nacelle élévatrice ne doit jamais être utilisée par une personne isolée, un second travailleur restant au sol doit être présent pour pouvoir donner des indications à l'opérateur ou déceler d'éventuelles anomalies.
- Risques de contact et de coincement des travailleurs avec les roues ou les chenilles.
- Le port d'un système de retenue est obligatoire (harnais avec longe réglable) ainsi que le port du casque pour les raisons suivantes notamment :
  - risque de blocage intempestif des éléments de transmission d'énergie ;
  - l'élasticité des bras télescopiques ou articulés des nacelles peuvent, en cas de choc, catapulter les occupants ;
  - lorsqu'une nacelle se pose à plat sur le sol, elle est en position de porte-à-faux sur le bras. Un souci au niveau de l'articulation peut provoquer une rupture et provoquer la chute de ses occupants.

La longe doit être accrochée au point d'ancrage prévu dans la plate-forme et être réglée au plus court (sans amortisseur de chute).

- Risque de retournement ou de renversement de l'équipement de travail → nécessité de prévoir une protection adaptée.
- Risque de renversement d'un chariot élévateur → structure empêchant le renversement, cabine pour le conducteur, structure maintenant le travailleur sur le siège du poste de conduite, structure garantissant un espace suffisant entre le sol et les parties du chariot élévateur.
- Prévoir des fixations pour les éléments de transmission d'énergie afin de ne pas les encrasser ou les abîmer.
- Nécessité d'analyser les risques et de concevoir une méthode de travail sûre → noter les particularités du lieu pour repérer les obstacles, les lignes électriques...
- Les équipements de travail mobiles automoteurs doivent satisfaire aux conditions suivantes :
  - disposer de moyens évitant une mise en marche non autorisée ;
  - disposer de moyens réduisant les conséquences d'une collision éventuelle en cas de mouvement simultané de plusieurs équipements ;
  - être munis d'un dispositif de freinage et d'arrêt ainsi que d'un dispositif de secours permettant le freinage et l'arrêt en cas de défaillance du dispositif principal ;
  - être munis de dispositifs appropriés de lutte contre l'incendie sauf si le lieu d'utilisation en est équipé ;
  - s'ils sont télécommandés, les équipements de travail doivent s'arrêter automatiquement lorsqu'ils sortent du champ d'action du contrôle ;
  - contrôle périodique par un S.E.C.T. comme engin de levage tous les 3 mois.
- Mesures pour éviter que des travailleurs à pied ne se trouvent dans la zone de travail des équipements de travail automoteurs.



- Utilisation de tels équipements sur des emplacements sûrs, dégagés et aménagés à cet effet.
- Adapter la vitesse si des travaux doivent être effectués pendant le déplacement de l'équipement.
- Pour les équipements de travail munis d'un moteur à combustion, les zones de travail doivent garantir de l'air en quantité suffisante.
- Respect des règles d'arrimage des charges suivant les spécificités du matériel de levage (angles de charges, chaînes sangles, potences...)
- Respect du nombre de personnes embarquées sur le matériel suivant les capacités ou le nombre de places prévues.
- Veiller au bon entretien du matériel (contrôle des niveaux, état garde-corps, pneumatiques...) afin de limiter tout dysfonctionnement ou blessures.
- Veiller à l'encombrement des plates-formes de travail, elles doivent être libres de tout objet (afin d'éviter les chutes d'objets ou trébuchements).

6.2. Démolition :

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input type="checkbox"/>	Démolition du bâtiment	Présence d'amiante	S'assurer de la non-présence d'asbeste. Dans le cas contraire : Mesures particulières à prendre conformément au RGPT. Si amiante à caractère libre ou matériau dégradé, recours à une entreprise agréée.
		Présence de personnes externes au chantier : risques de chutes, éboulement	A l'exception des travailleurs chargés de la démolition et du personnel d'encadrement de l'entreprise sur site, aucune personne n'est autorisée à circuler sur le chantier. Eviter la simultanéité d'activités autant que possible
		Chute de personnes	Nettoyage régulier des accès et des lieux de travail Signalisation et balisage des zones à démolir Port des protections individuelles
		Eboulement, écroulement lors de la démolition	Mise en place du périmètre de sécurité autour de la zone de démolition Faire contrôler et assurer la stabilité par un bureau d'études Eتانonnement des constructions existantes
		Chute d'objets manutentionnés lors de la démolition d'éléments supérieurs	Utilisation d'accessoires de levage adaptés aux éléments à démolir et contrôle périodique par un organisme agréé Entretien régulier des machines conduites par du personnel expérimenté et formé à cet effet Utiliser éventuellement une goulotte pour déverser les débris
		Contact avec des éléments démolis (éclats, poussière, ...)	Port des protections individuelles (casques, chaussures, lunettes, gants) Ventilation naturelle sinon artificielle Interdiction de s'approcher du rayon d'action des engins Protection des tiers contre les poussières (bâches, ...)
		Exposition aux bruits, vibrations	Port des protections individuelles (bruit) Isolation des machines (bruit, vibrations)
		Disquage ferrailage ouvrage en béton armé	Lunettes et gants de protection Eviter des vêtements flottants
		Exposition au courant électrique, à l'installation de gaz, présence de conduites d'eau, ...	S'assurer que l'installation est coupée avant le démontage préalable de celle-ci Demander les plans des impétrants
	Incendie, explosion	Tenir un extincteur près du poste de travail En cas de risques d'incendie et d'explosion : permis feu	



### 6.2.1 Démontage de matériaux contenant de l'amiante :

**RISQUE concerne les travaux de démolition et de retrait d'amiante ou de matériaux contenant de l'amiante (MCA) des matériaux non friables.**

**UNIQUEMENT pour la technique des traitements simples** (suivant l'article 56 de l'AR du 16/03/2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante), car les 2 autres techniques sont obligatoirement réalisées par une entreprise agréée.

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input type="checkbox"/>	Désamiantage  AMIANTE Friables et non friables	Santé des travailleurs et personnel sur site	<u>Port des EPI</u> : casque, chaussures, lunette de sécurité, masque poussière FFP3, gants et tenue TYVEK. <u>Pause et/ou repas</u> : obligation de se changer (tenue tyvek, gants et surchaussure) + déposer les tenues souillées dans le container amiante. Tenue d'un registre des travailleurs exposés à l'amiante
<input type="checkbox"/>	Stockage des déchets	Contamination	Déposé UNIQUEMENT dans un <u>container contenant une housse</u> hermétique spéciale amiante (voir AIVE), big bag, palettisé sur film plastique.
<input type="checkbox"/>	Percements, découpes de matériaux	Inhalation de poussière	A éviter au maximum. Si découpes ou percements, utilisation de perceuse ou carotteuse tournant à faible vitesse + humidification en permanence du support + <u>dépôt au sol de plastique</u> pour la récolte des déchets + nettoyage à l'aide d'aspirateur à filtre absolu ou chiffons humides à usage unique.
<input type="checkbox"/>	Présence de personnes externes au chantier	Chutes de matériaux	A l'exception des travailleurs chargés de la démolition et du personnel d'encadrement de l'entreprise sur site, aucune personne n'est autorisée à circuler sur le chantier. Eviter la simultanéité d'activités autant que possible. <u>Aucun jeune travailleur</u> (apprentis, étudiants, stagiaires) ne peut intervenir lors du désamiantage. <u>Balisage</u> obligatoire intérieur et extérieur pour sécuriser la zone de travail.
<input type="checkbox"/>	Préparation de la zone de travail	Chute de personnes	Nettoyage régulier des accès et des zones de travail. Signalisation et balisage des zones à démonter. Pose d'un <u>visqueen</u> pour le démontage afin de récupérer les morceaux éventuels.



<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input type="checkbox"/>	Manutention des charges	Chute d'objets manutentionnés lors de la démolition d'éléments supérieurs	Utilisation d'accessoires de levage adaptés aux éléments à démonter et contrôler périodiquement par un organisme agréé. (SECT) Entretien régulier des machines conduites par du personnel expérimenté et formé à cet effet.
<input type="checkbox"/>	Manutention des éléments démontés	Chute de matériaux et/ou objets lors de la manutention	Les engins de levage et leurs accessoires seront contrôlés périodiquement. Lors d'enlèvement de panneau de bardage, pose d'une double protection afin que le panneau ne se désaffecte pas lors de la manutention.
<input type="checkbox"/>	Manutention des éléments démontés	Coincement durant la manipulation des éléments avec la grue	Assurer un contact permanent avec le grutier voir l'application de la télécommande si nécessaire.
<input type="checkbox"/>	Démontage des fixations supérieures	Chute de personne par poussée due aux éléments manutentionnés ou à l'action du vent	Disposer des moyens d'accès intérieurs. Ne pas avoir recours à l'escalade. Travail par vent faible. Garde-corps ou harnais de sécurité ou nacelle avec EPI de sécurité + contrôle des points d'ancrage disponibles.
<input type="checkbox"/>	Démontage des éléments	Contact avec des éléments démontés (éclats, poussière, ...)	Port des protections individuelles (casque, chaussures, lunettes, gants, tenue tyvek, masque FFP3). Ventilation naturelle sinon artificielle. Interdiction de s'approcher du rayon d'action des engins de manutention. Protection des tiers contre les poussières éventuelles (bâches, ...).
<input type="checkbox"/>	Utilisation d'appareil électroportatif	Choc électrique, électrisation, ...	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement (RGIE). Utiliser du matériel portant le label CE et minimum IP44.
<input type="checkbox"/>	Utilisation des rallonges électriques	Surchauffe des rallonges électriques	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte, minimum 3 x 2,5 mm <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/>	Déposer des matériaux dans container	Débordement, déchirure de la bâche	Déposer délicatement les éléments démontés sur la bâche thermique.
<input type="checkbox"/>	Évacuation du container à déchets	Poussières	Fermer la bâche hermétique après la fin de chargement des éléments en amiante.



On distingue deux types de matériaux ou produits contenant de l'amiante :

- Les matériaux friables :

Ce sont les matériaux susceptibles d'émettre des fibres sous l'action de chocs, vibrations, mouvements d'air ou endommagements quelconques.

Dans cette catégorie, on trouve par exemple :

- Les flocages projetés par voie sèche ou humide
- Les calorifuges
- Les couches de finition d'isolation thermique
- Certaines plaques de faux plafonds
- Les papiers et cartons d'amiante
- Certains joints et garnitures d'étanchéité

- Les matériaux non-friables :

Ce sont les matériaux dits durs ou non friables fortement liés. Cet agent de liaison se compose de ciment, de bitume, de matière synthétique ou de colle.

Dans cette catégorie, on trouve par exemple :

- Les plaques ondulées
- Ardoises de façade et de toit
- Plaque de sous toiture
- Les bitumes et produits de couverture contenant de l'amiante
- Les tuyaux de descente d'eau
- Les tuyaux de conduit de cheminée
- Les tuyaux de gaine de ventilation
- Les plaques pour appuis et seuils de fenêtre
- Les marches d'escalier
- Les panneaux de faux-plafonds
- Les panneaux de cloison et revêtements intérieurs
- Les dalles de revêtement de sol en vinyle-amiante
- Les mélanges plâtre-ciment
- Les bardages
- Les canalisations pour eau potable et eaux usées
- Les emballages
- Les joints et colmatages
- L'amiante liée par colle



### 6.2.2 Silice cristalline alvéolaire :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Découpes, sciage, carottage, forage, nettoyage des blocs de maçonnerie (béton, silico-calcaire, pierres, briques, ...)	Dégagement de silice cristalline alvéolaire.	Extraction-aspiration à la source (avec filtre). Découpe à l'eau. Localisation des scies pour éviter les coactivités. Délais de 24 à 48h pour permettre la sédimentation.
<input checked="" type="checkbox"/>	Découpes de bordures, de tuiles, d'ardoises, ...	Dégradation de la santé respiratoire par inhalation.	Nettoyage régulier par aspiration. Ne pas utiliser de balai et d'autres moyens de nettoyage qui risqueraient de propager les poussières.
<input checked="" type="checkbox"/>	Saignées dans les matériaux de maçonnerie		Dispositif d'hygiène – lavoir. Commande de matériaux sur mesure. Équipement EPI (masque FFP3)
<input checked="" type="checkbox"/>	Sablage, ponçage, broyage, concassage de dalles béton		

### 6.2.3 Diisocyanates :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation de produits en polyuréthane (mousse isolante, colles, fibres, peinture, vernis...)	Irritations au niveau des poumons, des muqueuses des yeux et des voies gastro-intestinales.  Réactions allergiques et problèmes respiratoires.  Gonflement des membres.	Utilisation permanente d'un équipement de protection personnelle (EPP) adapté : gants, salopette, bottes, lunettes. Bonne hygiène personnelle : crème protégeant la peau (ne remplace par les gants) ; se laver les mains à l'eau et au savon ; ne pas utiliser de solvants pour le lavage ; utiliser des essuie-tout jetables ; ne pas réutiliser les vêtements ou gants contaminés. Un poste de travail propre et sûr : garder le périmètre de travail propre et net ; un équipement respiratoire doit être à portée de main (et bien entretenu) ; repérer les emplacements des douches de sécurité et de lavabos équipés de rince-yeux ; interdiction de manger, boire ou fumer sur son poste de travail. Utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR). Bonne ventilation du poste de travail. Formation obligatoire à donner aux travailleurs sur les risques et les mesures de prévention nécessaires.

6.3. Terrassements et abords :

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Déblais	Chute d'éléments manutentionnés au cas où des travailleurs seraient occupés dans le rayon d'action des engins	Il est impératif de respecter la règle élémentaire de sécurité qui précise que l'on ne peut travailler ou circuler sous une charge manutentionnée. Il faut donc modifier le trajet de la charge ou évacuer les personnes situées dans la zone à risque
		Terrassement manuel dans les endroits confinés	Prévoir des zones de travail où la station debout de la rotation du corps avec une pelle sont possibles.
		Contact entre travailleurs et engins de terrassement	Prévoir des zones de circulation balisées pour les engins Empêcher tout travail manuel non requis à proximité des engins de travail ainsi que dans leur rayon d'action Equiper les engins d'un signal optique ou sonore qui avertit lors de la marche arrière Donner les instructions adéquates aux opérateurs et travailleurs La commande des engins est interdite aux travailleurs de moins de 18 ans.
		Coinçages lors de l'utilisation d'outils et d'engins de terrassement	Examiner les consignes d'utilisation livrées avec la machine Contrôler la bonne connaissance de ces mesures par les travailleurs occupés à cette tâche.
		Faux mouvements, efforts, glissades lors des travaux de terrassement à la pelle	Aménager des surfaces stables pour la pose des pieds Eviter ou remplacer les sols limoneux et argileux gorgés d'eau
		Tassement du sol, éboulement	Sondage de la nature du sol Veiller à obtenir des talus stables (respect de l'angle de talus naturel, blindage) Protéger les talus par une feuille en visqueen Pas de surcharge de tête de talus Si le terrain présente une pente vers les fouilles, creuser un fossé de tête
		Eboulement Des travailleurs pourraient se trouver trop près de la zone d'action de l'engin de terrassement	Baliser la zone dangereuse ou qui pourrait le devenir pour donner suite aux travaux des engins
		Chute de personne avec dénivellation, si le travailleur doit descendre dans la fouille ou circuler au droit de celle-ci	Mise en place de protections collectives (garde-corps, passerelles) Baliser les bords de l'excavation Escaliers et passerelles avec garde-corps pour accéder au fond des fouilles



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Pompage des eaux dans les fouilles	Glissades, chutes, noyades	Prévoir des puisards et des zones d'accès sécurisées. Signaler les zones creusées plus profondément, pouvant entraîner la noyade du personnel
		Contact avec des objets perforants situés au sol (clous, armatures, ...)	Port de bottes avec semelles en acier et bouts renforcés
		Electrocutation	Emploi de matériel adapté à ce type de travail et conforme à la réglementation Rejeter tout matériel détérioré
<input checked="" type="checkbox"/>	Remblais	Chute de personne de plain-pied La circulation pédestre sur des terres remaniées est toujours délicate	Mise en place de chemins de circulation balisés et stabilisés
		Eboulement Des travailleurs pourraient se trouver trop près de la zone d'action de l'engin de terrassement	Baliser la zone dangereuse ou qui pourrait le devenir pour donner suite aux travaux des engins
		Chute d'objets manutentionnés, risque de chute de remblai de l'engin de terrassement	Interdiction de travailler sous la zone d'action de l'engin
		Substances nocives Le remblai pourrait contenir des substances nocives	Reconnaissance chimique des terres avec remblais
		Efforts, faux mouvements, glissades hors manutention, suite à l'action glissante des terres	Semelles des chaussures adaptées Grattoirs au droit des chemins en dur
		Chute de personne avec dénivellation, si le travailleur doit descendre dans la fouille ou circuler au droit de celle-ci	Mise en place de protections collectives (garde-corps, passerelles) Baliser les bords de l'excavation Escaliers ou échelles pour accéder au fond des fouilles
		Eboulement La disposition des terres de remblais dans la fouille à combler peut ne pas présenter les critères de stabilité et s'ébouler sur les travailleurs	Approbation de la pente des talus par l'ingénieur + protection de ceux-ci par du visqueen
<input checked="" type="checkbox"/>	Compactage	Coïncage dans un objet mobile lors de l'utilisation de la machine de compactage	Mise en conformité de la machine ou utilisation de machines certifiées CE
		Efforts, faux mouvements, glissades hors manutention, pour donner suite à l'action glissante des terres	Semelles des chaussures adaptées



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
	Compactage (suite)	Exposition au bruit émis par le compacteur	Port de protections individuelles (bouchons ou coquilles)
<input checked="" type="checkbox"/>	Engins	Contact avec les machines circulant sur le chantier	Equiper les engins d'avertisseurs optiques ou sonores de marche arrière
		Coinçage dans des pièces mobiles lors d'intervention sur les engins	Mise en conformité des machines Protection des pièces en mouvement Pas de vêtements flottants
		Renversement par surcharge	Contrôler l'assise et la charge Conformité aux critères de stabilité Cabines équipées de systèmes de protection en cas de retournement Ne pas circuler près des fouilles Limiter les pentes des voies d'accès Délimiter les zones de circulation des engins
		Incendie de l'engin	Prévoir un extincteur contrôlé dans la cabine
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique	Electrocution	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement Employer du matériel portant le label CE et minimum IP44
	Dévidoirs d'allonges électriques	Surchauffe des câbles	Dérouler complètement les câbles Utiliser des conducteurs de section correcte
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie	Charge psychique due aux délais	Planification des activités Se concerter avec les autres corps de métier
		Brûlure suite au contact avec les parties chaudes de machines tel que tuyaux d'échappement, ...	Protéger les parties chaudes des machines
		Exposition aux bruits, aux vibrations (machines)	Isolation des machines (bruit et vibrations) Machines insonorisées Cabines ergonomiques Garder la porte de la cabine fermée
		Vibrations dans la cabine	Siège équipé d'amortisseurs
		Charge physique (longue station assise dans la cabine)	Siège équipé d'amortisseurs Rotation des tâches
		Charge physique (position de travail courbé, ...)	Analyse du poste de travail Prévoir des moyens auxiliaires Engins de chantier de conception ergonomique
		Charge physique : poste de travail contre nature, mauvaise estimation des charges à soulever, travailler longtemps dans les espaces confinés	Donner des instructions adaptées au travail à réaliser Utiliser des moyens auxiliaires Exercer une rotation des tâches
		Charge physique : mauvaise attitude de travail	Formation, instructions et suivi adaptés
	Charge physique : manque de moyens de levage et de transport	Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés Rotation des tâches Formation, instruction et suivi adaptés	



6.4. Fondations – égouttage privatif :

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Fondations superficielles	Chute de personnes avec dénivellation	Prévoir des accès sûrs sur chantier. Disposer d'échelles suffisantes pour assurer la fuite rapide en cas de problèmes
		Marche sur objets lors de déplacements sur le chantier	Prévoir des zones de circulation
		Contact avec des barres d'attente	Placer des bouchons de protection ou replier les armatures
		Contacts lors de l'adaptation du ferrailage à la disqueuse	Lunettes et gants de protection Eviter les vêtements flottants
		Utilisation d'outils électriques dans les fouilles humides	Emploi de matériel conforme et en bon état
		Faux mouvements, glissades	Zones de travail planes et dégagées
		Chutes d'éléments lors des opérations de manutention	Engins et accessoires conformes et vérifiés périodiquement Interdiction de déplacement au-dessus des personnes
<input checked="" type="checkbox"/>	Semelles de fondation	Faux mouvements, glissades	Zone de travail plane et dégagée
		Chute de personnes avec dénivellation	Prévoir des accès sûrs au chantier Disposer d'échelles suffisantes pour assurer l'accès au fond de fouilles et la fuite rapide en cas de problèmes
		Eboulement si profondeur de fouille > 1,50 m	Calcul de stabilité des talus Protection contre le ruissellement Etançonnement des talus Prévoir des échelles en suffisance pour la retraite en cas de nécessité
		Chute de personne dans la fouille	Baliser les zones dangereuses Pose de garde-corps si nécessaire
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux d'égouttage	Efforts, faux mouvements et glissades lors de manutention	Sol stable et plan Zone de travail non encombrée
		Contact lors des travaux de découpe à la disqueuse	Lunettes et gants de protection Eviter les vêtements flottants
		Coincement lors de la manipulation de couvercle de chambres de visite	Utilisation de clefs d'ouverture adaptée ou de fermeture hydraulique.
<input checked="" type="checkbox"/>	Dalles de sol	Faux mouvements, glissades	Zone de travail plane et dégagée
		Contact avec les barres d'attente	Placer des bouchons de protection ou autre moyen de protection Eventuellement replier les armatures
		Contact lors de l'adaptation du ferrailage à la disqueuse	Lunettes et gants de protection Pas de vêtements flottants
		Utilisation d'outils électriques dans les fouilles humides	Emploi de matériel conforme et en bon état
		Chute d'éléments lors des opérations de manutention	Engins et accessoires conformes et vérifiés périodiquement Interdiction de déplacement au-dessus des personnes



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de coffrage et de ferrailage	Trébuchement, accrochage, emplacement sur des armatures d'attente	Plier ou protéger les barres d'attente (bouchons ou autres types de protection)
		Prise au vent, éléments de grande hauteur	Emploi de protections collectives telles que des garde-corps Echafaudages et planchers de travail stables
		Chute d'objets	Arrimer les charges correctement Port du casque
		Contact avec objet mobile	Port de lunettes de sécurité
		Coupures lors de la manutention des aciers	Port des E.P.I.
		Contact avec des pièces en mouvement. Contact avec la lame de la scie circulaire, la cisaille ou la cintreuse (coincement, écrasement, coupure d'un membre, ...)	Assurer la formation des opérateurs Employer les capots de protection des parties en mouvement Pas de vêtements flottants
		Electrocutation	Ne pas travailler dans l'eau Utiliser du matériel en parfait état de fonctionnement et conforme à la réglementation Emploi d'allonges conformes Veiller à ne pas manipuler les armatures et les panneaux à proximité de lignes électriques aériennes non isolées
<input checked="" type="checkbox"/>	Etanchéité entre remblais et structure	Substances nocives Inhalation des produits	Fiche de sécurité des produits utilisés, disponible sur chantier Port de vêtements de travail et gants + lunettes et éventuellement masque. Si des travaux à l'intérieur, assurer une ventilation des locaux Laver les parties du corps souillées
		Chute de personnes de plain-pied	Nettoyage régulier du poste de travail
		Chute d'objets manutentionnés	Emploi d'engins et d'accessoires de levage réceptionnés par un organisme de contrôle agréé
		Chute d'objets sur des travailleurs	Aucun mouvement de grue au-dessus des travailleurs Pas de stockage au bord des tranchées Si cela est nécessaire, garder une distance libre de 80 cm par rapport au bord de la fouille et bien caler les objets ou matériaux afin qu'ils ne roulent pas dans la fouille
		Chute de personne avec dénivellation, si le travailleur doit descendre dans la fouille	Escaliers ou échelles pour accéder au fond des fouilles
		Efforts, faux mouvements, glissades hors manutention, pour donner suite à l'action glissante des terres	Semelles des chaussures adaptées



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
	Etanchéité entre remblais et structure (suite)	Eboulement La disposition des terres de remblais dans la fouille à combler peut ne pas présenter les critères de stabilité sur les travailleurs	Approbation de la pente des talus par l'ingénieur + protection de ceux-ci par du visqueen
	Emploi de matériel électrique	Electrocution	Emploi de matériel électrique et d'outillage conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement Employer du matériel portant le label CE et minimum IP44
	Dévidoirs d'allonges électriques	Surchauffe des câbles	Dérouler complètement les câbles Utiliser les conducteurs de section correcte
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie	Charge psychique due aux délais	Planification des activités Se concerter avec les autres corps de métier
		Charge physique : position de travail contre nature	Etudier le poste de travail Fournir toutes les instructions utiles aux travailleurs
		Charge physique : manque de moyens de levage et de transport	Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés Rotation des tâches Formation, instruction et suivi adaptés
		Vibrations émises par l'outillage	Outillage adapté avec poignées antivibratoires Gants de protection antivibratoire
		Bruit	Protection de l'ouïe adaptée
		Affection due au contact des huiles de décoffrage	Port de gants de protection En cas d'irritation de la peau, consulter le médecin de travail
		Eblouissement à la suite de l'utilisation de laser	Utiliser un appareil laser de classe de protection 1
		Tétanos à la suite du contact d'éléments rouillés	Traitement préventif contre le tétanos
		Intoxication à la suite du dégagement de poussières (vidage de sacs, découpes, ...)	Emploi de masque anti-poussières Découpe à l'eau Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et de santé des produits utilisés
		Affections cutanées – contact avec le béton	Port de gants Se savonner régulièrement les mains (savon glycéринé) Soigner immédiatement les petites blessures cutanées Port de vêtements de protection
		Affections cutanées – contact avec les additifs du béton et produits hydrofuges	Gants de protection Se savonner régulièrement les mains Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et de santé des produits utilisés



<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
	Aspects santé et ergonomie (suite)	Affections cutanées – coups de soleil	Organisation du travail Vêtements de travail + crème solaire Suivre les conseils du médecin de travail
		Affections cutanées – ciment dans l'œil lors du vidage des sacs, projections lors du remplissage de la bétonnière	Port de lunettes de protection Utiliser des silos à mortier Faire livrer du mortier prêt à l'emploi
		Affections médicales – climat courants d'air, soleil, froid, pluie	Vêtements de travail adaptés Travail à l'intérieur par temps de pluie Boissons chaudes ou rafraîchissantes suivant les saisons Prévoir des pauses Locaux de repos et locaux sanitaires



6.5. Raccordement canalisation publique :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés.	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé.
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments.	Coinçage, écrasement lors du déchargement.	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les éléments.
		Chute de personnes sans dénivellation. Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier.	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose.	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente.	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement. Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou le glissement de terrain.
		Réduction des largeurs de circulation.	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose.
		Coinçage des doigts lors de la manutention.	Port de gants de manutention.
<input checked="" type="checkbox"/>	Postes de travail	Manque de clarté dans les chemins d'accès et postes de travail.	Eclairage : tension de sécurité 24 volts. Utiliser des câbles convenant pour la construction. Entretenir les câbles. Suspendre les câbles. Raccords étanches aux projections d'eau. Matériel minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de forage	Electrocution.	Avant d'entreprendre des travaux de forage, vérifier le passage éventuel de canalisations électriques dans les murs.
<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche de câbles ou de conduites enterrées.	Exposition et/ou contact avec le courant électrique. Explosion (gaz). Inondation.	Repérer la position exacte des conduites et canalisations enterrées. Demander les plans d'implantation des conduites auprès des impétrants.
		Projection de matériaux sur les travailleurs occupés dans la fouille.	Port de casque. Ne pas déplacer de charges au-dessus des personnes.
<input checked="" type="checkbox"/>	Terrassements profonds (H>1m).	Chute de personnes dans la fouille. Eboulement des parois.	Pose de garde-corps avec plinthe. Interdire la circulation et l'entreposage en tête de talus. Prévoir des échelles en nombre suffisant pour assurer la fuite. Blindage des fouilles



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
	Terrassements profonds (H>1m) (suite)	Projection de matériaux sur les travailleurs occupés dans la fouille.	Port de casque. Ne pas déplacer de charges au-dessus des personnes
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique.	Electrocution.	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Employer du matériel portant le label CE et minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques.	Surchauffe des câbles.	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie.	Charge psychique due aux délais.	Planification des activités. Se concerter avec les autres corps de métiers.
		Charge physique – Mauvaise attitude de travail.	Formation, instructions et suivi adaptés.
		Charge physique – Manque de moyens de levage et de transport.	Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés. Rotation des tâches. Formation, instruction et suivi adaptés.
		Bruit dû à l'utilisation des machines.	Protection de l'ouïe adaptée. Placer des capots d'insonorisation.
		Vibrations émises par l'outillage.	Outillage adapté avec poignées antivibratoires. Gants de protection antivibratoire.
		Intoxication suite au dégagement de poussières (découpe, ...).	Emploi de masque anti-poussières. Découpe à l'eau. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.
		Affections cutanées – Contact avec le mortier.	Port de gants. Se savonner régulièrement les mains (savon glycéринé). Soigner immédiatement les petites blessures cutanées. Port de vêtements de protection.
		Affections cutanées – Contact avec les additifs du mortier.	Gants de protection. Se savonner régulièrement les mains. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.



6.6. Structure :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport de matériaux	Chute d'objets manutentionnés	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments	Coinçage, écrasement lors du déchargement	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les éléments
		Chute de personnes sans dénivellation Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou glissement de terrain
		Réduction des largeurs de circulation	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas avoir à les manipuler plusieurs fois avant leur pose
		Coinçage des doigts lors de la manutention	Port de gants de manutention
<input checked="" type="checkbox"/>	Postes de travail	Manque de clarté dans les chemins d'accès et postes de travail	Eclairage : tension de sécurité 24 volts Utiliser des câbles convenant pour la construction, entretenir les câbles, suspendre les câbles. Raccords étanches aux projections d'eau Matériel minimum IP44
<input checked="" type="checkbox"/>	Maçonnerie portante	Chute de personnes dues à la surcharge du plancher de travail	Les tréteaux et planchers seront conçus pour reprendre les charges des personnes et le stockage des matériaux. Approvisionnement progressif des matériaux
		Chute de personnes sur le poste de travail	Le plancher de travail sera stable et exempt de décombres Largeur suffisante Pose de garde-corps.
		Eroulement de la maçonnerie en cas de prise au vent	Etançonner les murs
		Contact lors de la découpe à la scie Eclats dans les yeux Poussières de quartz Contact avec le disque de la scie	Lunettes de protection Sciage à l'eau Protection du disque en position hors coupe Port d'un masque jetable de type FFP3 Impossibilité de mise en route de la machine sans les deux mains
		Contact avec des objets mobiles lors de la prise de mortier au silo	Toutes les pièces en mouvement doivent être protégées
		Efforts, faux mouvements lors de la prise des blocs	Prévoir des blocs à une hauteur de +/- 80 cm par rapport aux pieds du maçon Utilisation de blocs facilitant la préhension
		Substances nocives Contact ciment – peau	Port de gants



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
☒	Planchers	Chute de personnes durant la pose	Mise à disposition de l'opérateur d'au moins trois points d'appuis Garde-corps ou harnais
		Ecoulement de l'élément de plancher par manque d'appuis	Contrôle du plan de pose reprenant les longueurs d'appuis minimales
		Chutes lors de la manutention	S'assurer de la résistance de l'élément de plancher Utiliser des accessoires de levage
		Coinçage des mains lors du guidage des éléments	Utilisation de barres à mines pour ajuster la position des éléments
☒	Trémies d'escaliers, ascenseurs, conduits divers	Chute de personnes par ces ouvertures	Condamnation systématique des accès après leur réalisation Pose de garde-corps ou réalisation d'un plancher recouvrant les ouvertures des planchers Prévoir des échelles et plate-formes d'accès ainsi que de l'éclairage
		Chute d'objets sur les travailleurs présents dans les trémies	Port du casque Fermeture des accès (garde-corps avec plinthe)
☒	Echafaudages	Chute de personnes lors du montage	Montage par du personnel qualifié Protection individuelle contre les chutes
		Chute d'objets manutentionnés	Interdire la zone de travail et de passage sous les travaux en cours sur l'échafaudage Délimiter cette zone Mettre en place des dispositifs de réception des objets manutentionnés Aménager un passage protégé contre les chutes d'objets
		Chute de personne à partir de l'échafaudage lors de son utilisation	Plancher de largeur suffisante et exempt de décombres ou autres objets Pose de garde-corps avec plinthes Ne pas surcharger les planchers de travail
☒	Travaux de coffrage et de ferrailage	Trébuchement, accrochage, empalement sur des armatures d'attente	Plier et protéger les barres d'attente (bouchons ou capots de protection)
		Prise au vent, éléments de grande hauteur	Emploi de protections collectives telles que des garde-corps Echafaudages et planchers de travail stables
		Chute d'objets	Arrimer les charges correctement Port du casque
		Contact avec objet mobile	Port des lunettes de sécurité
		Coupures lors de la manutention des aciers	Port des équipements de protection individuelle
		Contact avec des pièces en mouvement. Contact avec la lame de la scie circulaire, la cisaille ou la cintreuse (coincement, écrasement, coupure d'un membre, ...)	Assurer la formation des opérateurs Employer les capots de protection des parties en mouvement Pas de vêtements flottants



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
	Travaux de coffrage et de ferrailage (suite)	Electrocution	Ne pas travailler dans l'eau Utiliser du matériel en parfait état de fonctionnement et conforme à la réglementation Emploi d'allonges conformes Veiller à ne pas manipuler les armatures et les panneaux à proximité de lignes électriques aériennes non isolées
<input checked="" type="checkbox"/>	Béton coulé sur place	Chute de personnes durant les opérations de coffrage, ferrailage, bétonnage, décoffrage	Coffrages modulés Echafaudages, garde-corps
		Ecroulement sous la poussée du béton	Braconnage immédiat du coffrage Bétonnage par couches successives
		Coinçage de la main entre le vibreur, le coffrage ou l'armature	Vibreux adapté en longueur et diamètre de tête
<input checked="" type="checkbox"/>	Béton préfabriqué	Chute de personnes lors du décrochage des élingues	Elingues désolidarisantes à distance Suivant les cas : garde-corps, harnais
		Ecroulement sous l'action de charges horizontales et à cause de la non-stabilité	Braconnage immédiat des éléments à assembler
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique	Electrocution	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement Employer du matériel portant le label CE et minimum IP44
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques	Surchauffe des câbles	Dérouler complètement les câbles Utiliser les conducteurs de section correcte
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie	Charge psychique due aux délais	Planification des activités Se concerter avec les autres corps de métier
		Charge physique : position de travail contre nature	Etudier le poste de travail Fournir toutes les instructions utiles aux travailleurs Demander l'avis du médecin du travail - ergonomiste
		Charge physique : manipulation et vidage des sacs de matériaux	Utiliser des sacs de 25 kg minimum Emploi de silos à mortier ou mortier prêt à l'emploi
		Charge physique : transport des matériaux	Utiliser des moyens de transport mécaniques (transports horizontal et vertical)
		Charge physique : manipulation et pose des blocs et briques	Préférer les blocs et briques présentant des réservations pour la prise en main Formation du personnel à une méthode ergonomique de travail Prévoir des pauses Emploi un matériel de pose Abaisser le plancher de travail du côté du mur, les matériaux à poser seront plus hauts que les pieds du maçon.



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
	Aspects santé et ergonomie (suite)	Vibrations émises par l'outillage	Outillage adapté avec poignées antivibratoires Gants de protection antivibratoire
		Bruit dû à l'utilisation des machines	Protection de l'ouïe adaptée Placer des capots d'insonorisation Placer les sources sonores le plus loin possible des postes de travail
		Affection due au contact des huiles de décoffrage	Port de gants de protection En cas d'irritation de la peau, consulter le médecin de travail
		Eblouissement suite à l'utilisation de laser	Utiliser un appareil laser de classe de protection 1
		Tétanos à la suite du contact d'éléments rouillés	Traitement préventif contre le tétanos
		Intoxication à la suite du dégagement de poussières (vidage de sacs, découpes, ...) Voir également analyse 6.2.2	Emploi de masque anti-poussières de type FFP3 si poussières de quartz Découpe à l'eau Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et de santé des produits utilisés
		Affections cutanées – contact avec le mortier	Port de gants Se savonner régulièrement les mains (savon glycéринé) Soigner immédiatement les petites blessures cutanées Port de vêtements de protection
		Affections cutanées – contact avec les additifs du béton	Gants de protection Se savonner régulièrement les mains Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et de santé des produits utilisés
		Affections cutanées – ciment dans l'œil lors du vidage des sacs, projections lors du remplissage de la bétonnière	Port de lunettes de protection Utiliser des silos à mortier Faire livrer du mortier prêt à l'emploi
		Affections médicales – climat courants d'air, soleil, froid, pluie	Organisation du travail Vêtements de travail adaptés Crème solaire Travail à l'intérieur par temps de pluie Boissons chaudes ou rafraîchissantes suivant les saisons Prévoir des pauses Locaux de repos et locaux sanitaires Suivre les conseils du médecin du travail



6.7. Revêtement de façade :

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport de matériaux	Chute d'objets manutentionnés	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments	Coinçage, écrasement lors du déchargement	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les éléments
		Chute de personnes sans dénivellation Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou glissement de terrain
		Réduction des largeurs de circulation	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas avoir à les manipuler plusieurs fois avant leur pose
		Coinçage des doigts lors de la manutention	Port de gants de manutention
<input checked="" type="checkbox"/>	Pose de l'isolant	Substances nocives (suivant nature du matériau à mettre en œuvre)	Obtention de la fiche de sécurité du produit à mettre en œuvre Port des protections individuelles
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise à dimension des panneaux d'isolant	Contact avec objet mobile Contact avec objet de découpe	Port de gants Emploi d'outils adaptés au matériau à découper
<input checked="" type="checkbox"/>	Fixation de l'isolant	Contact avec objet mobile Projections dans les yeux lors du forage pour les pièces de fixation	Port de lunettes de sécurité
<input checked="" type="checkbox"/>	Pose du parement	Chute de personnes avec dénivellation Chute de personnes à partir de l'échafaudage lors de déplacements, de manutentions	Mise en place d'un échafaudage contrôlé par une personne compétente Echafaudage muni de protections collectives Charge utile renseignée sur chantier.
		Chute d'objets manutentionnés Chute de briques lors de l'approvisionnement des maçons ou lors de la mise en place des briques Chute de mortier ou de bacs à mortier	Echafaudage muni de garde-corps avec plinthe Emploi de moyens de levage adaptés au travail. Matériel en ordre et vérifié par un organisme de contrôle agréé Interdire l'accès à la zone de travail ainsi que le passage sous les travaux en cours sur l'échafaudage Mise en place de dispositifs de réception des objets manutentionnés (passage protégé contre les chutes d'objets)



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
	Pose du parement (suite)	Contact par inhalation, ingestion ou absorption de substances nocives : irritation des mains avec le mortier	Port d'équipements de protection individuelle (vêtements de travail, gants) Fiches de sécurité des produits employés à disposition sur le chantier Laver les parties du corps souillées
☒	Mise en place de l'échafaudage	Chute de personne avec dénivelation lors du montage de l'échafaudage	Montage de l'échafaudage par du personnel formé à cet effet
		Chute d'objets manutentionnés Chute d'un élément de l'échafaudage	Interdire l'accès à la zone de travail, ainsi que le passage sous les travaux en cours sur l'échafaudage Mise en place de dispositifs de réception des objets manutentionnés (passage protégé contre les chutes d'objets)
		Efforts, faux mouvements, glissades à la manutention des éléments d'échafaudage	Maintien de l'ordre et de la propreté sur le chantier
☒	Rejointoiement du parement	Chute de personnes avec dénivelation Chute de personnes à partir de l'échafaudage lors de déplacements, de manutentions, ...	Mise en place d'un échafaudage contrôlé par une personne compétente Echafaudage muni de protection collective Charge utile renseignée sur chantier
		Chute d'objets manutentionnés	Echafaudage muni de garde-corps avec plinthe Interdire l'accès à la zone de travail ainsi que le passage sous les travaux en cours sur l'échafaudage Mise en place de dispositifs de réception des objets manutentionnés (passage protégé contre les chutes d'objets)
☒	Pose de pierres naturelles	Chute d'objets manutentionnés Chute d'éléments de façade en pierre	Emploi d'engins et accessoires de levage réceptionnés par un organisme de contrôle agréé Echafaudage muni de garde-corps avec plinthe Interdire l'accès à la zone de travail ainsi que le passage sous les travaux en cours sur l'échafaudage Mise en place de dispositifs de réception des objets manutentionnés (passage protégé contre les chutes d'objets)
		Coinçage des doigts entre les pierres ou entre pierres et fixations	Manutentionner des charges d'un poids raisonnable (20 kg) Travail coordonné en équipe Utiliser les moyens de manutention (treuils)
		Efforts, faux mouvements, glissades lors de la manutention Difficultés de manutentionner la pierre en fonction de son poids et de son encombrement	Maintenir la zone de travail propre



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input type="checkbox"/>	Eléments en béton architectonique	Chute d'objets manutentionnés Chute d'éléments en béton architectonique Chute de pattes de fixation de l'élément	Emploi d'engins et accessoires de levage réceptionnés par un organisme de contrôle agréé Echafaudage muni de garde-corps avec plinthe Interdire l'accès à la zone de travail ainsi que le passage sous les travaux en cours sur l'échafaudage Mise en place de dispositifs de réception des objets manutentionnés (passage protégé contre les chutes d'objets)
		Contact avec objet mobile Projection dans les yeux lors du forage des trous pour le scellement des pattes de fixation	Port d'équipements de protection individuelle (lunettes)
		Coinçage des doigts entre les éléments ou entre éléments et fixations	Manutentionner des charges d'un poids raisonnable (20 kg) Travail coordonné en équipe Utiliser les moyens de manutention (treuils)
		Efforts, faux mouvements, glissades lors de la manutention Difficultés de manutentionner la pierre en fonction de son poids et de son encombrement	Maintenir la zone de travail propre
		Inhalation, ingestion ou absorption de substances nocives Contact cutané avec le produit de scellement des pattes de fixation	Respect des prescriptions du fabricant du produit de scellement Port de gants Ventilation en cas de travaux à l'intérieur
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place de bardage métallique Au moyen de grues et nacelles ou échafaudages	Chute d'objets manutentionnés	Emploi d'engins et accessoires de levage réceptionnés par un organisme de contrôle agréé Echafaudage muni de garde-corps avec plinthe Interdire l'accès à la zone de travail ainsi que le passage sous les travaux en cours sur l'échafaudage Mise en place de dispositifs de réception des objets manutentionnés (passage protégé contre les chutes d'objets)
		Chute de personnes avec dénivellation Chute de personnes à partir de l'échafaudage lors de déplacements, de manutentions, ...	Mise en place d'un échafaudage contrôlé par une personne compétente Echafaudage muni de protections collectives Charge utile renseignée sur chantier. Veiller à la stabilité des engins et à la bonne fixation des échelles.
		Coupures, poussières, corps étranger dans les yeux, utilisation de produits dangereux, intoxication.	Port d'équipements de protection individuelle adaptés (gants anti-coupure, lunettes, ...)



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique	Electrocution	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement Employer du matériel portant le label CE et minimum IP44
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques	Surchauffe des câbles	Dérouler complètement les câbles Utiliser les conducteurs de section correcte
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie	Charge psychique due aux délais	Planification des activités Se concerter avec les autres corps de métier
Charge physique : position de travail contre nature		Etudier le poste de travail Fournir toutes les instructions utiles aux travailleurs Demander l'avis du médecin du travail - ergonomiste	
Charge physique : manipulation et vidage des sacs de matériaux		Utiliser des sacs de 25 kg minimum Emploi de silos à mortier ou mortier prêt à l'emploi	
Charge physique : transport des matériaux		Utiliser des moyens de transport mécaniques (transports horizontal et vertical)	
Charge physique : manipulation et pose des briques		Préférer les briques présentant des réservations pour la prise en main Formation du personnel à une méthode ergonomique de travail Prévoir des pauses Abaisser le plancher de travail du côté du mur, les matériaux à poser seront plus hauts que les pieds du maçon.	
Vibrations émises par l'outillage		Outillage adapté avec poignées antivibratoires Gants de protection antivibratoire	
Bruit dû à l'utilisation des machines		Protection de l'ouïe adaptée Placer des capots d'insonorisation Placer les sources sonores le plus loin possible des postes de travail	
Eblouissement à la suite de l'utilisation de laser		Utiliser un appareil laser de classe de protection 1	
Tétanos à la suite du contact d'éléments rouillés		Traitement préventif contre le tétanos	
Intoxication à la suite du dégagement de poussières (vidage de sacs, découpes, ...)		Emploi de masque anti-poussières de type FFP3 si poussières de quartz Découpe à l'eau Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et de santé des produits utilisés	
Affections cutanées – contact avec le mortier	Port de gants Se savonner régulièrement les mains (savon glycérimé) Soigner immédiatement les petites blessures cutanées Port de vêtements de protection		



<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
	Aspects santé et ergonomie (suite)	Affections cutanées – contact avec les additifs du mortier et produits hydrofuges	Gants de protection Se savonner régulièrement les mains Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et de santé des produits utilisés
		Affections cutanées – coups de soleil	Organisation du travail Vêtements de travail + crème solaire Suivre les conseils du médecin du travail
		Affections cutanées – ciment dans l'œil lors du vidage des sacs, projections lors du remplissage de la bétonnière	Port de lunettes de protection Utiliser des silos à mortier Faire livrer du mortier prêt à l'emploi
		Affections médicales – climat courants d'air, soleil, froid, pluie	Vêtements de travail adaptés Travail à l'intérieur par temps de pluie Boissons chaudes ou rafraîchissantes suivant les saisons Prévoir des pauses Locaux de repos et locaux sanitaires



6.8. Charpente et couverture :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport de matériaux	Chute d'objets manutentionnés	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments	Coinçage, écrasement lors du déchargement	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les éléments
		Chute de personnes sans dénivellation. Marche sur objets lors déplacements sur le chantier	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou glissement de terrain
		Réduction des largeurs de circulation	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose
		Coinçage des doigts lors de la manutention	Port de gants de manutention
<input checked="" type="checkbox"/>	Charpente et couverture	Chute de personnes : - lors du montage des échafaudages - lors des déplacements à l'échelle - lors de la construction de la charpente - lors des travaux de finition des ouvertures de toiture	Utilisation d'échafaudages stables et ancrés horizontalement et pourvus de garde-corps, plinthes et filets de retenue de matériaux Emploi de dispositifs anti-chutes et/ou plateforme de réception Fixer les échelles à la tête et au pied. La partie supérieure de l'échelle doit dépasser d'un mètre le niveau à atteindre Les ouvertures de toiture sont protégées par des garde-corps avec plinthes
		Sol glissant en hiver	Adapter le travail aux heures de clarté Appliquer un produit d'épandage
		Renversement d'éléments de charpente durant la pose	Stabiliser les fermes ou autres éléments par braconnage, contreventement, ...
		Chute de personne à partir de l'échafaudage lors de son utilisation	Plancher de largeur suffisante et exempt de décombres ou autres objets Pose de garde-corps avec plinthes Ne pas surcharger les planchers de travail
		Chute de matériaux et/ou objets lors de la manutention et pose	Les engins de levage et leurs accessoires seront contrôlés périodiquement. Porter les équipements de protection individuelle Eviter le travail en cascade, travailler sur un versant où aucun travailleur ne se trouve en contrebas et baliser la zone. Placer des filets de sécurité et évacuer les déchets.
		Contact avec des projections lors des travaux de découpe	Port de lunettes de protection Port de gants de travail suivant le cas
		Echardes lors de la manipulation des bois	Port de gants de manutention Ne pas faire glisser les pièces de bois dans les mains
		Coinçage durant le montage des fermes	Assurer un contact permanent avec le grutier



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
	Charpente et couverture (suite)	Efforts, faux mouvements, glissades, lors des opérations de manutention	Adapter les méthodes de travail en diminuant les charges et en employant des moyens de transport
		Chute de personne par poussée due aux éléments manutentionnés ou à l'action du vent	Disposer des moyens d'accès intérieurs Ne pas avoir recours à l'escalade Travail par vent faible Garde-corps ou harnais
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de soudure	Incendie	Formation du personnel et instructions adaptées au poste de travail Ecarter tous les produits inflammables mais également les papiers et les chiffons Vérifier les alentours du poste de travail après soudage Emploi d'extincteurs en ordre de contrôle Ecarter les personnes non concernées par l'activité Permis feu à obtenir si le coordinateur sécurité le demande.
		Explosion	Formation du personnel et instructions adaptées au poste de travail Emploi de matériel régulièrement vérifié et en parfait état d'entretien Ne pas orienter la flamme vers le récipient de gaz ou le tuyau d'alimentation Amener les récipients de gaz progressivement sur le poste de travail Stocker les récipients de gaz à l'extérieur, sous abris et assurer l'accessibilité aux personnes autorisées.
<input checked="" type="checkbox"/>	Isolation thermique	Contact avec la laine minérale Irritation de la peau, inhalation de poussières	Vêtements de travail appropriés et fermés Port de masque respiratoire
		Coupures	Port de gants Matériel de découpe adapté (formation
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique	Electrocution	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement Employer du matériel portant le label CE et minimum IP44
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques	Surchauffe des câbles	Dérouler complètement les câbles Utiliser les conducteurs de section correcte
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie	Charge psychique due aux délais	Planification des activités Se concerter avec les autres corps de métier
		Charge physique : position de travail contre nature Charge statique : dos, nuque, épaules et bras	Etudier le poste de travail. Fournir toutes les instructions utiles aux travailleurs Demander l'avis du médecin du travail – ergonomiste
		Charge physique : transport des matériaux	Utiliser des moyens de transport mécaniques (transports horizontal et vertical)
		Charge physique : manipulation et pose de matériaux de couverture	Formation du personnel à une méthode ergonomique de travail. Prévoir des pauses
		Vibrations émises par l'outillage	Outillage adapté avec poignées anti-vibratoires. Gants antivibratoires



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie (suite)	Bruit dû à l'utilisation des machines	Protection de l'ouïe adaptée Placer des capots d'insonorisation Placer les sources sonores le plus loin possible des postes de travail
		Tétanos à la suite du contact d'éléments rouillés	Traitement préventif contre le tétanos
		Intoxication à la suite du dégagement de poussières (découpes, ...)	Emploi de masque anti-poussières Découpe à l'eau Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et de santé des produits utilisés
		Affections cutanées – contact avec le mortier	Port de gants Se savonner régulièrement les mains (savon glycéринé) Soigner immédiatement les petites blessures cutanées Port de vêtements de protection
		Affections cutanées – contact avec les acides chlorhydriques, solvants, ...	Gants de protection contre la pénétration de produits dangereux Consulter le médecin de travail Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et de santé des produits utilisés
		Affections cutanées – contact avec les produits d'imprégnation du bois	Port de gants de manutention Vêtements de travail Se savonner régulièrement les mains Consulter le médecin du travail
		Affections cutanées – travaux de soudure, travail avec du bitume chaud et/ou une flamme ouverte	Pas de vêtements synthétiques Formation du personnel et instructions adaptées Utilisation correcte des produits Vêtements de travail adaptés et gants Prévoir des moyens de refroidissement Récipient contenant de l'eau à proximité pour un 1 <sup>er</sup> rinçage rapide des parties du corps atteintes
		Affections cutanées – coups de soleil	Organisation du travail Vêtements de travail + crème solaire Suivre les conseils du médecin du travail
		Affections médicales – climat courants d'air, soleil, froid, pluie	Vêtements de travail adaptés Travail à l'intérieur par temps de pluie Boissons chaudes ou rafraîchissantes suivant les saisons. Prévoir des pauses Locaux de repos et locaux sanitaires



<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
	Aspects santé et ergonomie (suite)	Affections médicales – fumées de bitume, produits d'apprêt, colles, diluants, produits de nettoyage	Assurer une bonne information du personnel sur les produits employés Refermer systématiquement les récipients contenant des produits dangereux Assurer une ventilation naturelle, à défaut, réaliser une extraction (voir si nécessite d'employer un matériel anti-déflagrant) Consulter le médecin de travail Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et de santé des produits utilisés



6.9. Charpente métallique :

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport de matériaux	Chute d'objets manutentionnés	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments	Coinçage, écrasement lors du déchargement	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les éléments
		Chute de personnes sans dénivellation. Marche sur objets lors déplacements sur le chantier	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou glissement de terrain
		Réduction des largeurs de circulation	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose
		Coinçage des doigts lors de la manutention	Port de gants de manutention
<input checked="" type="checkbox"/>	Pose colonnes et charpente (utilisation de camions, grues, nacelle)	Chute de personnes lors de la construction de la charpente	Emploi de dispositifs harnais + anti-chutes et/ou plate-forme de réception lors de la pose des portiques métalliques Pose filet de toiture après pose portiques métalliques au moyen de nacelles réceptionnées.
		Renversement d'éléments de charpente durant la pose	Stabiliser les fermes ou autres éléments par braconnage, contreventement, ... Bonne coordination dans les mouvements lors de la mise en place.
		Chute de matériaux et/ou objets lors de la manutention	Les engins de levage et leurs accessoires seront contrôlés périodiquement. Porter les équipements de protection individuelle
		Contact avec des projections lors des travaux de découpe	Port de lunettes de protection Port de gants de travail suivant le cas
		Coinçage durant le montage des fermes	Assurer un contact permanent avec le grutier
		Chute de personne par poussée due aux éléments manutentionnés ou à l'action du vent	Disposer des moyens d'accès intérieurs Ne pas avoir recours à l'escalade Travail par vent faible Garde-corps ou harnais Permis feu à obtenir si le coordinateur sécurité le demande.



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de soudure	Incendie	Formation du personnel et instructions adaptées au poste de travail Ecarter tous les produits inflammables mais également les papiers et les chiffons Vérifier les alentours du poste de travail après soudage Emploi d'extincteurs en ordre de contrôle Ecarter les personnes non concernées par l'activité
		Explosion	Formation du personnel et instructions adaptées au poste de travail Emploi de matériel régulièrement vérifié et en parfait état d'entretien Ne pas orienter la flamme vers le récipient de gaz ou le tuyau d'alimentation Amener les récipients de gaz progressivement sur le poste de travail Stocker les récipients de gaz à l'extérieur, sous abris et assurer l'accessibilité aux personnes autorisées.
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique	Electrocution	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement Employer du matériel portant le label CE et minimum IP44
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie	Charge psychique due aux délais	Planification des activités Se concerter avec les autres corps de métier
		Charge physique : position de travail contre nature Charge statique : dos, nuque, épaules et bras	Etudier le poste de travail. Fournir toutes les instructions utiles aux travailleurs Demander l'avis du médecin du travail – ergonomiste
		Charge physique : transport des matériaux	Utiliser des moyens de transport mécaniques (transports horizontal et vertical)
		Charge physique : manipulation et pose de matériaux de couverture	Formation du personnel à une méthode ergonomique de travail. Prévoir des pauses
		Vibrations émises par l'outillage	Outillage adapté avec poignées anti-vibratoires. Gants antivibratoires
		Bruit dû à l'utilisation des machines	Protection de l'ouïe adaptée Placer des capots d'insonorisation Placer les sources sonores le plus loin possible des postes de travail
		Tétanos à la suite du contact d'éléments rouillés	Traitement préventif contre le tétanos
		Intoxication à la suite du dégagement de poussières (découpe, ...)	Emploi de masque anti-poussières Découpe à l'eau Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et de santé des produits utilisés



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie (suite)	Affections cutanées – travaux de soudure, travail avec du bitume chaud et/ou une flamme ouverte	Pas de vêtements synthétiques Formation du personnel et instructions adaptées Utilisation correcte des produits Vêtements de travail adaptés et gants Prévoir des moyens de refroidissement Récipient contenant de l'eau à proximité pour un 1 <sup>er</sup> rinçage rapide des parties du corps atteintes
		Affections cutanées – coups de soleil	Organisation du travail Vêtements de travail + crème solaire Suivre les conseils du médecin du travail
		Affections médicales – climat courants d'air, soleil, froid, pluie	Vêtements de travail adaptés Travail à l'intérieur par temps de pluie Boissons chaudes ou rafraîchissantes suivant les saisons. Prévoir des pauses Locaux de repos et locaux sanitaires
		Affections médicales – fumées de bitume, produits d'apprêt, colles, diluants, produits de nettoyage	Assurer une bonne information du personnel sur les produits employés Refermer systématiquement les récipients contenant des produits dangereux Assurer une ventilation naturelle, à défaut, réaliser une extraction (voir si nécessite d'employer un matériel anti-déflagrant) Consulter le médecin de travail Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et de santé des produits utilisés



6.10. Menuiseries extérieures :

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport de matériaux	Chute d'objets manutentionnés	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments	Coinçage, écrasement lors du déchargement	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les portes et fenêtres
		Chute de personnes sans dénivellation Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente	Poser les éléments contre les murs, en leur donnant une inclinaison suffisante afin d'assurer une bonne stabilité au renversement Veiller à ce que les pièces entreposées ne soient pas déstabilisées par l'action du vent s'engouffrant dans l'immeuble ou le glissement de terrain
		Réduction des largeurs de circulation	Veiller à entreposer les pièces dans un certain ordre afin de ne pas avoir à les manipuler plusieurs fois avant leur pose
		Coinçage des doigts lors de la manutention	Port de gants de manutention
<input checked="" type="checkbox"/>	Pose des éléments dans les baies	Efforts, faux mouvements et glissades lors de la manipulation	Zone de travail plane et dégagée de tout objet ou matériau Bien éclairer les passages et les postes de travail
		Chute de personnes avant dénivellation (défenestration)	Ne pas utiliser les appuis de fenêtre comme appuis pour les pieds lors des travaux préparatoires S'il y a un risque de chute malgré le respect de ces consignes, utiliser un échafaudage de façade ou un harnais
		Coincement avec objet mobile lors de la pose	Emploi de gants de manutention Synchroniser les actions lors de la pose
		Coupures dues aux vitrages	Port de gants de manutention
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi d'outillage à main et/ou électroportatif	Eclats dans les yeux, poussières	Port de lunettes de protection
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique	Electrocution	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement Employer du matériel portant le label CE et minimum IP44
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques	Surchauffe des câbles	Dérouler complètement les câbles Utiliser les conducteurs de section correcte



<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie	Charge psychique due aux délais	Planification des activités Se concerter avec les autres corps de métier
		Charge physique : mauvaise attitude de travail	Formation, instructions et suivis adaptés
		Charge physique : manque de moyens de levage et de transport	Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés Rotation des tâches Formation, instructions et suivis adaptés
		Vibrations émises par l'outillage	Outillage adapté avec poignées antivibratoires Gants de protection antivibratoire
		Bruit dû à l'utilisation des machines	Protection de l'ouïe adaptée Placer des capots d'insonorisation
		Irritation cutanée suite à l'application de mastics, matériaux de remplissage	Eviter les contacts avec la peau et inhalation Vêtements de travail, gants Lire et respecter les consignes des fiches de sécurité Demander l'avis du médecin de travail Soigner son hygiène personnelle



6.11. Sanitaire :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés.	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé.
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments.	Coinçage, écrasement lors du déchargement.	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les éléments.
		Chute de personnes sans dénivellation. Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier.	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose.	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente.	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement. Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou le glissement de terrain.
		Réduction des largeurs de circulation.	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose.
		Coinçage des doigts lors de la manutention.	Port de gants de manutention.
<input checked="" type="checkbox"/>	Postes de travail.	Manque de clarté dans les chemins d'accès et postes de travail.	Eclairage : tension de sécurité 24 volts. Utiliser des câbles convenant pour la construction. Entretien des câbles. Suspendre les câbles. Raccords étanches aux projections d'eau. Matériel minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Creusement des saignées.	Chute d'objets manutentionnés. Chute de gravas de saignées.	Port de chaussures de sécurité, casque. Veiller à ce qu'aucune personne ne circule dans la zone de travail.
		Projections dans les yeux lors des travaux de découpe ou de forage.	Port de lunettes de protection.
		Marche sur objets (outils, gravas, ...)	Maintenir le chantier dans un bon état de propreté.
<input checked="" type="checkbox"/>	Placement des canalisations.	Contact avec des objets coupants.	Port de gants de manutention.
		Efforts, faux mouvements, glissades.	Maintenir le sol propre. Travailler en équipe dans le cas de manutentions pondéreuses ou d'accès difficile.
<input checked="" type="checkbox"/>	Pose d'éléments pondéreux.	Chute de personnes lors de la manutention.	Vérifier si le passage est possible par les couloirs et escaliers prévus. Maintenir le sol propre et dégagé dans le passage et la zone de travail.
		Ecrasement – Chute de l'élément lors du levage.	Cordes et câbles de traction en parfait état et adaptés au poids de l'élément à lever.



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi d'outillage électroportatif	Eclats dans les yeux, poussières.	Port de lunettes de protection.
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique.	Electrocution.	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Employer du matériel portant le label CE et minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques.	Surchauffe des câbles.	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte.
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux en chaufferie.	Ecrasement, blessure par chute et par contact.	Eclairage bien disposé. Dégager les matériaux, matériels et déchets. Rangement systématique du matériel. Sable ou sciure si le sol est glissant. Port des E.P.I.
		Intoxication, nausées.	Ventilation du local. Port de masque respiratoire si présence de gaz due au soudage. Enlèvement des produits dangereux ou nocifs. Ne pas laisser un travailleur isolé. Lors de la mise en service, vérifier la qualité du raccordement à la cheminée, ainsi que le tirage.
		Projections dans les yeux lors des travaux de placement de chaudière et tuyauteries.	Port de lunettes de protection.
		Incendie / explosion.	Vérification des canalisations d'amenée du combustible avant mise en service.
		Electrocution.	Matériel et éclairage IP 44 minimum. Effectuer les travaux de raccordement sans tension. Si travaux sous tension, emploi de matériel isolé, port de gants spéciaux, travailler sur plancher non conducteur si humidité au sol. En cas d'absence, fermer le local et interdire l'accès.
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de soudage.	Brûlures.	Pas de vêtements synthétiques. Port de lunettes contre les I.R. lors des opérations au chalumeau. Port de gants en cuir uniquement pour certains travaux de soudage mal situés tels que les tuyauteries près du mur, derrière la chaudière, au plafond. Port de guêtres pour les parties en fusion qui peuvent s'introduire dans les chaussures. Eviter de toucher les tuyauteries qui viennent d'être soudées. Placer à proximité du poste de travail un récipient contenant de l'eau propre pour refroidir la partie brûlée.



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
	Travaux de soudage (suite)	Incendie.	Evacuer tous les produits inflammables. Vérification régulière des conduits et accessoires de soudage et de sécurité (anti-retour). Placement adéquat des bombonnes de gaz pour une fermeture d'urgence. Bombonnes verticales et attachées. Permis de feu. Extincteurs contrôlés, à disposition sur le poste de travail. Par exemple, P6ABC.
☒	Travaux de vissage de boulons et tuyauteries.	Blessures aux membres supérieurs et aux mains.	Emploi de pinces et de clés adéquates ayant des mâchoires bien entretenues et non usées pour ne pas glisser sur les tuyaux. Port de gants qui empêchent le contact direct avec les murs, les tuyauteries et les éléments de la chaudière lorsque l'outillage glisse. Eliminer les bavures de filets et de coupes.
☒	Aspects santé et ergonomie.	Charge psychique due aux délais.	Planification des activités. Se concerter avec les autres corps de métiers.
Surcharges physiques, entorses, ... lors de la manutention.		Mise à disposition de moyens mécaniques de manutention. Travail en équipe en fonction de la charge à déplacer.	
Charge physique – Mauvaise attitude de travail.		Formation, instructions et suivi adaptés.	
Charge physique – Manque de moyens de levage et de transport.		Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés. Rotation des tâches. Formation, instruction et suivi adaptés.	
Intoxication (soudage / découpage / utilisation de produits dangereux).		Assurer une bonne ventilation des locaux. Refermer systématiquement les récipients contenant des produits dangereux. Lire attentivement les indications d'utilisation. Visite régulière de contrôle auprès d'un service médical. Ne pas fumer pendant le soudage ou en présence de produits volatils. Port de masque contre les gaz lors des travaux de soudage.	
Tétanos à la suite du contact d'éléments rouillés.		Traitement préventif contre le tétanos.	
Bruit dû à l'utilisation des machines.		Protection de l'ouïe adaptée. Placer des capots d'insonorisation.	
Vibrations émises par l'outillage.		Outillage adapté avec poignées antivibratoires. Gants de protection antivibratoire.	



<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
	Aspects santé et ergonomie (suite)	Intoxication à la suite du dégagement de poussières (découpe, ...).	Emploi de masque anti-poussières. Découpe à l'eau. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.
		Affections cutanées – Contact avec le mortier.	Port de gants. Se savonner régulièrement les mains (savon glycéринé). Soigner immédiatement les petites blessures cutanées. Port de vêtements de protection.
		Affections cutanées – Contact avec les additifs du mortier.	Gants de protection. Se savonner régulièrement les mains. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.



6.12. Chauffage / Climatisation :

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés.	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé.
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments.	Coinçage, écrasement lors du déchargement.	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les éléments.
		Chute de personnes sans dénivellation. Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier.	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose.	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente.	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement. Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou le glissement de terrain.
		Réduction des largeurs de circulation.	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose.
		Coinçage des doigts lors de la manutention.	Port de gants de manutention.
<input checked="" type="checkbox"/>	Postes de travail.	Manque de clarté dans les chemins d'accès et postes de travail.	Eclairage : tension de sécurité 24 volts. Utiliser des câbles convenant pour la construction. Entretien des câbles. Suspendre les câbles. Raccords étanches aux projections d'eau. Matériel minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Creusement des saignées.	Chute d'objets manutentionnés. Chute de gravas de saignées.	Port de chaussures de sécurité, casque. Veiller à ce qu'aucune personne ne circule dans la zone de travail.
		Projections dans les yeux lors des travaux de découpe ou de forage.	Port de lunettes de protection.
		Marche sur objets (outils, gravas, ...)	Maintenir le chantier dans un bon état de propreté.
<input checked="" type="checkbox"/>	Placement des canalisations.	Contact avec des objets coupants.	Port de gants de manutention.
		Efforts, faux mouvements, glissades.	Maintenir le sol propre. Travailler en équipe dans le cas de manutentions pondéreuses ou d'accès difficile.
<input checked="" type="checkbox"/>	Pose d'éléments pondéreux.	Chute de personnes lors de la manutention.	Vérifier si le passage est possible par les couloirs et escaliers prévus. Maintenir le sol propre et dégagé dans le passage et la zone de travail.
		Ecrasement – Chute de l'élément lors du levage.	Cordes et câbles de traction en parfait état et adaptés au poids de l'élément à lever.



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi d'outillage électroportatif	Eclats dans les yeux, poussières.	Port de lunettes de protection.
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique.	Electrocution.	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Employer du matériel portant le label CE et minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques.	Surchauffe des câbles.	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte.
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux en chaufferie.	Ecrasement, blessure par chute et par contact.	Eclairage bien disposé. Dégager les matériaux, matériels et déchets. Rangement systématique du matériel. Sable ou sciure si le sol est glissant. Port des E.P.I.
		Intoxication, nausées.	Ventilation du local. Port de masque respiratoire si présence de gaz due au soudage. Enlèvement des produits dangereux ou nocifs. Ne pas laisser un travailleur isolé. Lors de la mise en service, vérifier la qualité du raccordement à la cheminée, ainsi que le tirage.
		Projections dans les yeux lors des travaux de placement de chaudière et tuyauteries.	Port de lunettes de protection.
		Incendie / explosion.	Vérification des canalisations d'amenée du combustible avant mise en service.
		Electrocution.	Matériel et éclairage IP 44 minimum. Effectuer les travaux de raccordement sans tension. Si travaux sous tension, emploi de matériel isolé, port de gants spéciaux, travailler sur plancher non conducteur si humidité au sol. En cas d'absence, fermer le local et interdire l'accès.
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de soudage.	Brûlures.	Pas de vêtements synthétiques. Port de lunettes contre les I.R. lors des opérations au chalumeau. Port de gants en cuir uniquement pour certains travaux de soudage mal situés tels que les tuyauteries près du mur, derrière la chaudière, au plafond. Port de guêtres pour les parties en fusion qui peuvent s'introduire dans les chaussures. Eviter de toucher les tuyauteries qui viennent d'être soudées. Placer à proximité du poste de travail un récipient contenant de l'eau propre pour refroidir la partie brûlée.



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
	Travaux de soudage (suite)	Incendie.	Evacuer tous les produits inflammables. Vérification régulière des conduits et accessoires de soudage et de sécurité (anti-retour). Placement adéquat des bombonnes de gaz pour une fermeture d'urgence. Bombonnes verticales et attachées. Permis de feu. Extincteurs contrôlés, à disposition sur le poste de travail. Par exemple, P6ABC.
☒	Travaux de vissage de boulons et tuyauteries.	Blessures aux membres supérieurs et aux mains.	Emploi de pinces et de clés adéquates ayant des mâchoires bien entretenues et non usées pour ne pas glisser sur les tuyaux. Port de gants qui empêchent le contact direct avec les murs, les tuyauteries et les éléments de la chaudière lorsque l'outillage glisse. Eliminer les bavures de filets et de coupes.
☒	Aspects santé et ergonomie.	Charge psychique due aux délais.	Planification des activités. Se concerter avec les autres corps de métiers.
		Surcharges physiques, entorses, ... lors de la manutention.	Mise à disposition de moyens mécaniques de manutention. Travail en équipe en fonction de la charge à déplacer.
		Charge physique – Mauvaise attitude de travail.	Formation, instructions et suivi adaptés.
		Charge physique – Manque de moyens de levage et de transport.	Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés. Rotation des tâches. Formation, instruction et suivi adaptés.
		Intoxication (soudage / découpage / utilisation de produits dangereux).	Assurer une bonne ventilation des locaux. Refermer systématiquement les récipients contenant des produits dangereux. Lire attentivement les indications d'utilisation. Visite régulière de contrôle auprès d'un service médical. Ne pas fumer pendant le soudage ou en présence de produits volatils. Port de masque contre les gaz lors des travaux de soudage.
		Tétanos suite au contact d'éléments rouillés.	Traitement préventif contre le tétanos.
		Bruit dû à l'utilisation des machines.	Protection de l'ouïe adaptée. Placer des capots d'insonorisation.
		Vibrations émises par l'outillage.	Outillage adapté avec poignées antivibratoires. Gants de protection antivibratoire.



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
	Aspects santé et ergonomie (suite)	Intoxication suite au dégagement de poussières (découpe, ...).	Emploi de masque anti-poussières. Découpe à l'eau. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.
		Affections cutanées – Contact avec le mortier.	Port de gants. Se savonner régulièrement les mains (savon glycéринé). Soigner immédiatement les petites blessures cutanées. Port de vêtements de protection.
		Affections cutanées – Contact avec les additifs du mortier.	Gants de protection. Se savonner régulièrement les mains. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.
☒	Travaux en toiture	Chute de personnes : - lors de travaux en toiture	Utilisation d'échafaudages stables et ancrés horizontalement et pourvus de garde-corps, plinthes et filets de retenue de matériaux Emploi de dispositifs anti-chute et/ou plateforme de réception, et de harnais de sécurité. Fixer les échelles à la tête et au pied. La partie supérieure de l'échelle doit dépasser d'un mètre le niveau à atteindre Les ouvertures de toiture sont protégées par des garde-corps avec plinthes
		Sol glissant en hiver	Adapter le travail aux heures de clarté Appliquer un produit d'épandage
		Chute de personne à partir de l'échafaudage lors de son utilisation	Plancher de largeur suffisante et exempt de décombres ou autres objets Pose de garde-corps avec plinthes Ne pas surcharger les planchers de travail
		Chute de matériaux et/ou objets lors de la manutention et pose	Les engins de levage et leurs accessoires seront contrôlés périodiquement. Porter les équipements de protection individuelle Eviter le travail en cascade, travailler sur un versant où aucun travailleur ne se trouve en contrebas et baliser la zone. Placer des filets de sécurité et évacuer les déchets.
		Contact avec des projections lors des travaux de découpe	Port de lunettes de protection Port de gants de travail suivant le cas
		Efforts, faux mouvements, glissades, lors des opérations de manutention	Adapter les méthodes de travail en diminuant les charges et en employant des moyens de transport
		Chute de personne par poussée due aux éléments manutentionnés ou à l'action du vent	Disposer des moyens d'accès intérieurs Ne pas avoir recours à l'escalade Travail par vent faible Garde-corps ou harnais



6.13. Electricité :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Postes de travail	Manque de clarté dans les chemins d'accès et postes de travail	Eclairage : tension de sécurité 24 volts. Utiliser des câbles convenant pour la construction. Entretenir les câbles. Suspendre les câbles. Raccords étanches aux projections d'eau. Matériel minimum IP 44.
		Electrocution	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Employer du matériel portant le label CE et minimum IP 44. Effectuer les travaux de raccordement sans tension Si travaux sous tension, emploi de matériel isolé, port de gants spéciaux, travailler sur plancher non conducteur si humidité au sol En cas d'absence, fermer le local et interdire l'accès Respecter les agrégations BA4 et BA5 selon le type de travail à réaliser
<input checked="" type="checkbox"/>	Creusement des saignées.	Chute d'objets manutentionnés. Chute de gravas de saignées.	Port de chaussures de sécurité, casque. Veiller à ce qu'aucune personne ne circule dans la zone de travail.
		Projections dans les yeux lors des travaux de découpe ou de forage.	Port de lunettes de protection.
		Marche sur objets (outils, gravas, ...)	Maintenir le chantier dans un bon état de propreté.
<input checked="" type="checkbox"/>	Placement des canalisations.	Contact avec des objets coupants.	Port de gants de manutention.
		Efforts, faux mouvements, glissades.	Maintenir le sol propre. Travailler en équipe dans le cas de manutentions pondéreuses ou d'accès difficile.
<input checked="" type="checkbox"/>	Pose d'éléments pondéreux.	Chute de personnes lors de la manutention.	Vérifier si le passage est possible par les couloirs et escaliers prévus. Maintenir le sol propre et dégagé dans le passage et la zone de travail.
		Surcharges physiques, entorses, ... lors de la manutention	Mise à disposition de moyens mécaniques de manutention Travail en équipe en fonction de la charge à déplacer
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi d'outillage électroportatif	Eclats dans les yeux, poussières.	Port de lunettes de protection.
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques.	Surchauffe des câbles.	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte.



<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie.	Charge psychique due aux délais.	Planification des activités. Se concerter avec les autres corps de métiers.
		Charge physique – Mauvaise attitude de travail.	Formation, instructions et suivi adaptés.
		Charge physique – Manque de moyens de levage et de transport.	Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés. Rotation des tâches. Formation, instruction et suivi adaptés.
		Tétanos à la suite du contact d'éléments rouillés.	Traitement préventif contre le tétanos.
		Bruit dû à l'utilisation des machines.	Protection de l'ouïe adaptée. Placer des capots d'insonorisation.
		Vibrations émises par l'outillage.	Outillage adapté avec poignées antivibratoires. Gants de protection antivibratoire.
		Intoxication à la suite du dégagement de poussières (découpe, ...).	Emploi de masque anti-poussières. Découpe à l'eau. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.
		Affections cutanées – Contact avec le mortier.	Port de gants. Se savonner régulièrement les mains (savon glycéринé). Soigner immédiatement les petites blessures cutanées. Port de vêtements de protection.
		Affections cutanées – Contact avec les additifs du mortier.	Gants de protection. Se savonner régulièrement les mains. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.



6.14. Plafonnage :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé.
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments.	Coinçage, écrasement lors du déchargement.	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les éléments.
		Chute de personnes sans dénivelation. Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose.	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente.	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement. Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou le glissement de terrain.
		Réduction des largeurs de circulation.	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose
		Coinçage des doigts lors de la manutention.	Port de gants de manutention.
<input checked="" type="checkbox"/>	Postes de travail	Manque de clarté dans les chemins d'accès et postes de travail.	Eclairage : tension de sécurité 24 volts. Utiliser des câbles convenant pour la construction. Entretenir les câbles. Suspendre les câbles. Raccords étanches aux projections d'eau. Matériel minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Echafaudages et échelles.	Chute de personne durant la mise en place.	Montage et vérification régulière par du personnel qualifié. Utilisation correcte du matériel.
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés	Emploi de petits appareils d'aide à la manutention tels que brouette, diable, ...
<input checked="" type="checkbox"/>	Manipulation et pose des profilés.	Coupures	Port de gants de protection. Utilisation correcte de la cisaille à métaux. En cas d'utilisation de scie mécanique, l'équiper d'un capot de protection.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mélange des matériaux.	Contact avec le malaxeur de plâtre.	L'appareil doit toujours être employé avec les deux mains.
		Irritation de la peau.	Port de gants de manutention.
<input checked="" type="checkbox"/>	Produits d'apprêt.	Incendie	Stockage dans un local séparé et ventilé. Interdiction de fumer, pas d'étincelles ni de flammes nues. Lire et respecter les consignes des fiches de sécurité. Moyens de projection adaptés.



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés.	Pas de travail sous les charges
		Eclaboussures dans les yeux lors du malaxage / lors de la projection.	Port de lunettes de protection. Formation aux techniques de projection.
		Détachement du flexible / bris du flexible.	Contrôler minutieusement si les raccords et les flexibles ne sont pas pliés ou endommagés. Bien entretenir le matériel. Régler à la pression correcte.
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique.	Electrocution.	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Employer du matériel portant le label CE et minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques.	Surchauffe des câbles	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte.
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie.	Charge psychique due aux délais.	Planification des activités. Se concerter avec les autres corps de métiers.
		Intoxication due aux produits d'apprêt, enduisage, formation des poussières.	Utiliser du plâtre à faible teneur en quartz. Utiliser de l'enduit prêt à l'emploi. Travailler dans des locaux bien ventilés. Port de protections respiratoires. Respect des consignes des fiches de sécurité. Demander l'avis du médecin du travail.
		Charge physique – Manque de moyens de levage et de transport.	Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés. Rotation des tâches. Formation, instruction et suivi adaptés.
		Charge physique – Pose, dressage, polissage – travailler au-dessus de ses forces.	Formation adaptée et instructions en matière d'ergonomie. Demander l'avis du médecin du travail / d'un ergonomiste. Utiliser de longues manches.
		Affections médicales – Climat (humidité, froid, ...)	Isoler entièrement le bâtiment. Bonne ventilation. Lieux de travail sans courant d'air. Vêtements de travail serrant, adaptés.
		Affections médicales – enduit sur la peau ou dans l'œil.	Vêtements de travail adaptés et bien fermés (vêtements de travail jetables). Chaussures, gants, lunettes de sécurité. Bonne hygiène personnelle (se laver au savon). Enduire de pommade appropriée les parties nues de la peau. Soigner immédiatement les petites blessures cutanées. Prévoir les installations sanitaires nécessaires



<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
	Aspects santé et ergonomie (suite)	Bruit de malaxage, pistolage.	Isoler la source sonore, capot. Protection auditive.
		Vibrations lors du pistolage de l'enduit.	Recherche des vibrations graves. Limiter la durée des activités de pistolage. Manipulation souple du pistolet. Ne pas laisser tourner l'outillage à vide. Port de gants épais.



6.15. Chapes :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés.	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé.
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments.	Coinçage, écrasement lors du déchargement.	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les éléments.
		Chute de personnes sans dénivellation. Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier.	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose.	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente.	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement. Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou le glissement de terrain.
		Réduction des largeurs de circulation.	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose.
		Coinçage des doigts lors de la manutention.	Port de gants de manutention.
<input checked="" type="checkbox"/>	Enfoncement de chevillettes de maintien de guides Travaux de forage.	Electrocution.	Avant d'entreprendre des travaux de forage, vérifier le passage éventuel de canalisations électriques dans les murs et/ou chapes et/ou planchers.
<input checked="" type="checkbox"/>	Préparation du support.	Chute sur déchets présents et canalisations.	Nettoyage et enlèvement des déchets.
		Marche sur objets du gros-œuvre dépassants.	Port de chaussures de sécurité.
<input checked="" type="checkbox"/>	Préparation du mortier de chape.	Prise des mains ou doigts dans la machine.	Utilisation d'une machine conforme à la réglementation et portant le label CE.
		Contact peau/ciment.	Port de gants de manutention.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place de la chape.	Efforts, faux mouvements, glissades lors de la manutention.	Fourniture de moyens de manutention mécanique (pompe à chape).
		Contact peau/ciment.	Port de gants de manutention, de genouillères.
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique.	Electrocution.	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Employer du matériel portant le label CE et minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques.	Surchauffe des câbles	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie.	Charge psychique due aux délais.	Planification des activités. Se concerter avec les autres corps de métiers.
		Intoxication – Dégagement de poussières.	Port de protections respiratoires.
		Intoxication – Gaz d'échappement de moteur à combustion.	Installation au grand air. Réglage du moteur.
		Charge physique – Déchargement et transport des matériaux	Emploi de moyens mécaniques.
		Charge physique – Position de travail.	Formation et instructions adaptées en matière d'ergonomie. Demander l'avis du médecin du travail / ergonomiste. Rotation des tâches. Genouillères. Exercices de relaxation pour le corps. Prévoir des pauses.
		Charge physique – Réglage.	Utiliser une poutre vibrante. Genouillères efficaces.
		Charge physique – Polissage.	Emploi d'un hélicoptère avec plateau.
		Bruit de malaxage, découpe.	Isoler la source sonore, capot. Protection auditive.
		Poussières de découpe ou polissage.	Priorité au travail à l'eau. Poste de travail à l'extérieur. Port de protection respiratoire.
		Affections médicales – Irritations cutanées et oculaires dues aux résines et colles époxy, additifs.	Vêtements adaptés. Lunettes de sécurité, gants, masque. Consulter et respecter les informations des fiches de sécurité.
		Intoxication suite au dégagement de poussières (découpe, ...)	Emploi de masque anti-poussières. Découpe à l'eau. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.
		Affections cutanées – Contact avec le mortier.	Port de gants. Se savonner régulièrement les mains (savon glycéринé). Soigner immédiatement les petites blessures cutanées. Port de vêtements de protection.
		Affections cutanées – Contact avec les additifs du mortier.	Gants de protection. Se savonner régulièrement les mains. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.



6.16. Carrelages :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés.	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé.
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments.	Coinçage, écrasement lors du déchargement.	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les éléments.
		Chute de personnes sans dénivellation. Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier.	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose.	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente.	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement. Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou le glissement de terrain.
		Réduction des largeurs de circulation.	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose.
		Coinçage des doigts lors de la manutention.	Port de gants de manutention.
<input checked="" type="checkbox"/>	Enfoncement de chevillettes de maintien de guides Travaux de forage.	Electrocution.	Avant d'entreprendre des travaux de forage, vérifier le passage éventuel de canalisations électriques dans les murs et/ou chapes et/ou planchers.
<input checked="" type="checkbox"/>	Préparation du support.	Chute sur déchets présents et canalisations.	Nettoyage et enlèvement des déchets.
		Marche sur objets du gros-œuvre dépassants.	Port de chaussures de sécurité.
<input checked="" type="checkbox"/>	Préparation du mortier de chape.	Prise des mains ou doigts dans la machine.	Utilisation d'une machine conforme à la réglementation et portant le label CE.
		Contact peau/ciment.	Port de gants de manutention.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place de la chape.	Efforts, faux mouvements, glissades lors de la manutention.	Fourniture de moyens de manutention mécanique (pompe à chape).
		Contact peau/ciment.	Port de gants de manutention, de genouillères.
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux pour le carrelage.	Chute des conditionnements de transport.	Etre très attentif à la manutention.
		Coinçage entre le mur et le transpalette.	Prévoir des emplacements suffisants pour la manœuvre et le dépôt.
<input checked="" type="checkbox"/>	Préparation du mortier – colle.	Contact avec le mélangeur en mouvement.	Tenir le malaxeur avec les deux mains.
		Inhalation, ingestion ou absorption de substances nocives.	Respect des indications du fabricant (fiches de sécurité).
		Contact avec la peau.	Port de lunettes, gants, masque.



<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place des carrelages.	Coupures sur éclats ou arêtes vives.	Port de gants de manutention.
		Efforts, faux mouvements, glissades. Position pour le placement des carrelages.	Changement régulier de position.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise à dimension des carrelages.	Projections dans les yeux en cas de découpe à la disqueuse.	Port de lunettes de protection.
		Contact avec le courant électrique.	Utilisation d'une scie conforme à la réglementation et portant le label CE.
		Bruit, poussières.	Port de coquilles de protection auditive, masque respiratoire. Préférence à la découpe à l'eau.
<input checked="" type="checkbox"/>	Coulée des joints.	Inhalation, ingestion ou absorption de substances nocives. Contact avec la peau.	Respect des indications du fabricant (fiches de sécurité). Port de lunettes, gants, masque.
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique.	Electrocution.	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Employer du matériel portant le label CE et minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques.	Surchauffe des câbles	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie.	Charge psychique due aux délais.	Planification des activités. Se concerter avec les autres corps de métiers.
		Intoxication – Dégagement de poussières.	Port de protections respiratoires.
		Intoxication – Gaz d'échappement de moteur à combustion.	Installation au grand air. Réglage du moteur.
		Charge physique – Déchargement et transport des matériaux	Emploi de moyens mécaniques.
		Charge physique – Position de travail.	Formation et instructions adaptées en matière d'ergonomie. Demander l'avis du médecin du travail / ergonomiste. Rotation des tâches. Genouillères. Exercices de relaxation pour le corps. Prévoir des pauses.



<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
	Aspects santé et ergonomie (suite).	Charge physique – Réglage.	Utiliser une poutre vibrante. Genouillères efficaces.
		Charge physique – Polissage.	Emploi d'un hélicoptère avec plateau.
		Bruit de malaxage, découpe.	Isoler la source sonore, capot. Protection auditive.
		Poussières de découpe ou polissage.	Priorité au travail à l'eau. Poste de travail à l'extérieur. Port de protection respiratoire.
		Affections médicales – Irritations cutanées et oculaires dues aux résines et colles époxy, additifs.	Vêtements adaptés. Lunettes de sécurité, gants, masque. Consulter et respecter les informations des fiches de sécurité.
		Intoxication suite au dégagement de poussières (découpe, ...)	Emploi de masque anti-poussières. Découpe à l'eau. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.
		Affections cutanées – Contact avec le mortier.	Port de gants. Se savonner régulièrement les mains (savon glycéринé). Soigner immédiatement les petites blessures cutanées. Port de vêtements de protection.
		Affections cutanées – Contact avec les additifs du mortier.	Gants de protection. Se savonner régulièrement les mains. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.



6.17. Ferronneries :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés.	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé.
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments.	Coinçage, écrasement lors du déchargement.	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les éléments.
		Chute de personnes sans dénivellation. Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier.	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose.	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente.	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement. Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou le glissement de terrain.
		Réduction des largeurs de circulation.	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose.
		Coinçage des doigts lors de la manutention.	Port de gants de manutention.
<input checked="" type="checkbox"/>	Pose des éléments.	Efforts, faux mouvements et glissades lors de la manutention.	Maintenir les systèmes de protection des vides mis en place le plus longtemps possible. S'il y a un risque de chute malgré tout, utiliser un échafaudage de façade ou un harnais avec longe et/ou stop-chute.
		Coincement avec objet mobile lors de la pose.	Emploi de gants de manutention. Synchroniser les actions lors de la pose.
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi d'outillage électroportatif	Eclats dans les yeux, poussières.	Port de lunettes de protection.
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique.	Electrocution.	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Employer du matériel portant le label CE et minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques.	Surchauffe des câbles.	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte.
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie.	Charge psychique due aux délais.	Planification des activités. Se concerter avec les autres corps de métiers.
		Surcharges physiques, entorses, ... lors de la manutention.	Mise à disposition de moyens mécaniques de manutention. Travail en équipe en fonction de la charge à déplacer.



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
	Aspects santé et ergonomie (suite)	Charge physique – Mauvaise attitude de travail.	Formation, instructions et suivi adaptés.
		Charge physique – Manque de moyens de levage et de transport.	Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés. Rotation des tâches. Formation, instruction et suivi adaptés.
		Intoxication (soudage / découpage / utilisation de produits dangereux).	Assurer une bonne ventilation des locaux. Refermer systématiquement les récipients contenant des produits dangereux. Lire attentivement les indications d'utilisation. Visite régulière de contrôle auprès d'un service médical. Ne pas fumer pendant le soudage ou en présence de produits volatils. Port de masque contre les gaz lors des travaux de soudage.
		Tétanos suite au contact d'éléments rouillés.	Traitement préventif contre le tétanos.
		Bruit dû à l'utilisation des machines.	Protection de l'ouïe adaptée. Placer des capots d'insonorisation.
		Vibrations émises par l'outillage.	Outillage adapté avec poignées antivibratoires. Gants de protection antivibratoire.
		Intoxication suite au dégagement de poussières (découpe, ...).	Emploi de masque anti-poussières. Découpe à l'eau. Consulter les informations reprises sur les fiches de sécurité et santé des produits utilisés.



6.18. Menuiserie intérieure :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés.	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé.
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments.	Coinçage, écrasement lors du déchargement.	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les portes et fenêtres.
		Chute de personnes sans dénivellation. Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier.	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose.	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente.	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement. Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou le glissement de terrain.
		Réduction des largeurs de circulation.	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose.
		Coinçage des doigts lors de la manutention.	Port de gants de manutention
<input checked="" type="checkbox"/>	Postes de travail.	Manque de clarté dans les chemins d'accès et postes de travail.	Eclairage : tension de sécurité 24 volts. Utiliser des câbles convenant pour la construction. Entretenir les câbles. Suspendre les câbles. Raccords étanches aux projections d'eau. Matériel minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de forage.	Electrocution.	Avant d'entreprendre des travaux de forage, vérifier le passage éventuel de canalisations électriques dans les murs.
<input checked="" type="checkbox"/>	Manutention des éléments.	Chute de plain-pied, effort et faux mouvement.	Dégager les zones de passage, effectuer les manutentions avec un maximum de personnes.
<input checked="" type="checkbox"/>	Montage des éléments	Chute des éléments en cours de manutention.	Calage provisoire des éléments à placer.
		Utilisation d'une foreuse électrique, d'une visseuse électrique.	Matériel équipé d'un système antiblocage.
		Utilisation de scies circulaires	Employer du matériel muni d'un couteau diviseur et d'un capot à rabattement automatique sur la lame.
		Utilisation d'un rabot électrique.	Bien fixer les pièces à raboter.
		Utilisation de machines électriques portatives	Utilisation d'allonges en ordre d'emploi, exemptes de coupures ou autres désordres
		Poussières, éclats dans les yeux.	Port de lunettes de protection.



<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Placement des appareils électriques.	Contact avec l'électricité et raccordement au réseau.	Coupure du réseau durant l'intervention.
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique.	Electrocution.	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Employer du matériel portant le label CE et minimum IP 44
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques.	Surchauffe des câbles.	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte.
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie.	Charge psychique due aux délais.	Planification des activités. Se concerter avec les autres corps de métiers.
		Charge physique – Mauvaise attitude de travail.	Formation, instructions et suivi adaptés.
		Charge physique – Manque de moyens de levage et de transport.	Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés. Rotation des tâches. Formation, instruction et suivi adaptés.
		Bruit dû à l'utilisation des machines.	Protection de l'ouïe adaptée. Placer des capots d'insonorisation.
		Vibrations émises par l'outillage.	Outillage adapté avec poignées antivibratoires. Gants de protection antivibratoire.
		Irritation cutanée suite à l'application de mastics, matériaux de remplissage.	Eviter les contacts avec la peau et l'inhalation. Vêtements de travail, gants. Lire et respecter les consignes des fiches de sécurité. Demander l'avis du médecin du travail. Soigner son hygiène personnelle.



6.19. Faux-plafonds :

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés.	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé.
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments.	Coinçage, écrasement lors du déchargement.	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les portes et fenêtres.
		Chute de personnes sans dénivellation. Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier.	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose.	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente.	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement. Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou le glissement de terrain.
		Réduction des largeurs de circulation.	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose.
		Coinçage des doigts lors de la manutention.	Port de gants de manutention
<input checked="" type="checkbox"/>	Postes de travail.	Manque de clarté dans les chemins d'accès et postes de travail.	Eclairage : tension de sécurité 24 volts. Utiliser des câbles convenant pour la construction. Entretenir les câbles. Suspendre les câbles. Raccords étanches aux projections d'eau. Matériel minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de forage.	Electrocution.	Avant d'entreprendre des travaux de forage, vérifier le passage éventuel de canalisations électriques dans les murs.
<input checked="" type="checkbox"/>	Manutention des éléments.	Chute de plain-pied, effort et faux mouvement.	Dégager les zones de passage, effectuer les manutentions avec un de maximum personnes.
<input checked="" type="checkbox"/>	Montage des éléments	Chute des éléments en cours de manutention.	Calage provisoire des éléments à placer.
		Utilisation d'une foreuse électrique, d'une visseuse électrique.	Matériel équipé d'un système antiblocage.
		Utilisation de scies circulaires	Employer du matériel muni d'un couteau diviseur et d'un capot à rabattement automatique sur la lame.
		Utilisation d'un rabot électrique.	Bien fixer les pièces à raboter.
		Utilisation de machines électriques portatives	Utilisation d'allonges en ordre d'emploi, exemptes de coupures ou autres désordres
		Poussières, éclats dans les yeux.	Port de lunettes de protection.



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
☒	Placement des appareils électriques.	Contact avec l'électricité et raccordement au réseau.	Coupure du réseau durant l'intervention.
☒	Emploi de matériel électrique.	Electrocution.	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Employer du matériel portant le label CE et minimum IP 44
☒	Dévidoirs d'allonges électriques.	Surchauffe des câbles.	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte.
☒	Aspects santé et ergonomie.	Charge psychique due aux délais.	Planification des activités. Se concerter avec les autres corps de métiers.
		Charge physique – Mauvaise attitude de travail.	Formation, instructions et suivi adaptés.
		Charge physique – Manque de moyens de levage et de transport.	Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés. Rotation des tâches. Formation, instruction et suivi adaptés.
		Bruit dû à l'utilisation des machines.	Protection de l'ouïe adaptée. Placer des capots d'insonorisation.
		Vibrations émises par l'outillage.	Outillage adapté avec poignées antivibratoires. Gants de protection antivibratoire.
		Irritation cutanée suite à l'application de mastics, matériaux de remplissage.	Eviter les contacts avec la peau et l'inhalation. Vêtements de travail, gants. Lire et respecter les consignes des fiches de sécurité. Demander l'avis du médecin du travail. Soigner son hygiène personnelle.



6.20. Cloisons intérieures :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés.	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé.
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments.	Coinçage, écrasement lors du déchargement.	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les portes et fenêtres.
		Chute de personnes sans dénivellation. Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier.	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose.	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente.	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement. Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou le glissement de terrain.
		Réduction des largeurs de circulation.	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose.
		Coinçage des doigts lors de la manutention.	Port de gants de manutention
<input checked="" type="checkbox"/>	Postes de travail.	Manque de clarté dans les chemins d'accès et postes de travail.	Eclairage : tension de sécurité 24 volts. Utiliser des câbles convenant pour la construction. Entretien des câbles. Suspendre les câbles. Raccords étanches aux projections d'eau. Matériel minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de forage.	Electrocution.	Avant d'entreprendre des travaux de forage, vérifier le passage éventuel de canalisations électriques dans les murs.
<input checked="" type="checkbox"/>	Manutention des éléments.	Chute de plain-pied, effort et faux mouvement.	Dégager les zones de passage, effectuer les manutentions avec un maximum de personnes.
<input checked="" type="checkbox"/>	Montage des éléments	Chute des éléments en cours de manutention.	Calage provisoire des éléments à placer.
		Utilisation d'une foreuse électrique, d'une visseuse électrique.	Matériel équipé d'un système antiblocage.
		Utilisation de scies circulaires	Employer du matériel muni d'un couteau diviseur et d'un capot à rabattement automatique sur la lame.
		Utilisation d'un rabot électrique.	Bien fixer les pièces à raboter.
		Utilisation de machines électriques portatives	Utilisation d'allonges en ordre d'emploi, exemptes de coupures ou autres désordres
		Poussières, éclats dans les yeux.	Port de lunettes de protection.



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
☒	Placement des appareils électriques.	Contact avec l'électricité et raccordement au réseau.	Coupure du réseau durant l'intervention.
☒	Emploi de matériel électrique.	Electrocution.	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Employer du matériel portant le label CE et minimum IP 44
☒	Dévidoirs d'allonges électriques.	Surchauffe des câbles.	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte.
☒	Aspects santé et ergonomie.	Charge psychique due aux délais.	Planification des activités. Se concerter avec les autres corps de métiers.
Charge physique – Mauvaise attitude de travail.		Formation, instructions et suivi adaptés.	
Charge physique – Manque de moyens de levage et de transport.		Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés. Rotation des tâches. Formation, instruction et suivi adaptés.	
Bruit dû à l'utilisation des machines.		Protection de l'ouïe adaptée. Placer des capots d'insonorisation.	
Vibrations émises par l'outillage.		Outillage adapté avec poignées antivibratoires. Gants de protection antivibratoire.	
Irritation cutanée suite à l'application de mastics, matériaux de remplissage.		Eviter les contacts avec la peau et l'inhalation. Vêtements de travail, gants. Lire et respecter les consignes des fiches de sécurité. Demander l'avis du médecin du travail. Soigner son hygiène personnelle.	



6.21. Mobilier de cuisine :

Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Apport des matériaux.	Chute d'objets manutentionnés.	Utilisation d'engins et d'accessoires de levage contrôlés par un organisme agréé.
<input checked="" type="checkbox"/>	Déchargement et manipulation des éléments.	Coinçage, écrasement lors du déchargement.	Veiller à ce que le véhicule soit suffisamment horizontal avant d'enlever les sangles de transport maintenant les portes et fenêtres.
		Chute de personnes sans dénivellation. Marche sur objets lors des déplacements sur le chantier.	Prévoir des zones de circulation. Prévoir des accès sûrs, exempts de trous, objets divers, outillages, allonges électriques.
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en dépôt des éléments en vue de la pose.	Coinçage dû au renversement d'éléments en attente.	Poser les éléments en leur donnant une bonne stabilité au renversement. Veiller à ce que les éléments entreposés ne soient pas déstabilisés par l'action du vent ou le glissement de terrain.
		Réduction des largeurs de circulation.	Veiller à entreposer les éléments dans un certain ordre afin de ne pas devoir les manipuler plusieurs fois avant leur pose.
		Coinçage des doigts lors de la manutention.	Port de gants de manutention
<input checked="" type="checkbox"/>	Postes de travail.	Manque de clarté dans les chemins d'accès et postes de travail.	Eclairage : tension de sécurité 24 volts. Utiliser des câbles convenant pour la construction. Entretenir les câbles. Suspendre les câbles. Raccords étanches aux projections d'eau. Matériel minimum IP 44.
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de forage.	Electrocution.	Avant d'entreprendre des travaux de forage, vérifier le passage éventuel de canalisations électriques dans les murs.
<input checked="" type="checkbox"/>	Manutention des éléments.	Chute de plain-pied, effort et faux mouvement.	Dégager les zones de passage, effectuer les manutentions avec un maximum de personnes.
<input checked="" type="checkbox"/>	Montage des éléments	Chute des éléments en cours de manutention.	Calage provisoire des éléments à placer.
		Utilisation d'une foreuse électrique, d'une visseuse électrique.	Matériel équipé d'un système antiblocage.
		Utilisation de scies circulaires	Employer du matériel muni d'un couteau diviseur et d'un capot à rabattement automatique sur la lame.
		Utilisation d'un rabot électrique.	Bien fixer les pièces à raboter.
		Utilisation de machines électriques portatives	Utilisation d'allonges en ordre d'emploi, exemptes de coupures ou autres désordres
		Poussières, éclats dans les yeux.	Port de lunettes de protection.



Cases à cocher	Activités	Risques	Instructions Mesures de prévention
<input checked="" type="checkbox"/>	Placement des appareils électriques.	Contact avec l'électricité et raccordement au réseau.	Coupure du réseau durant l'intervention.
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de matériel électrique.	Electrocution.	Emploi de matériel électrique et d'outillage électrique conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement. Employer du matériel portant le label CE et minimum IP 44
<input checked="" type="checkbox"/>	Dévidoirs d'allonges électriques.	Surchauffe des câbles.	Dérouler complètement les câbles. Utiliser des conducteurs de section correcte.
<input checked="" type="checkbox"/>	Aspects santé et ergonomie.	Charge psychique due aux délais.	Planification des activités. Se concerter avec les autres corps de métiers.
Charge physique – Mauvaise attitude de travail.		Formation, instructions et suivi adaptés.	
Charge physique – Manque de moyens de levage et de transport.		Utiliser des moyens de levage et de transport adaptés. Rotation des tâches. Formation, instruction et suivi adaptés.	
Bruit dû à l'utilisation des machines.		Protection de l'ouïe adaptée. Placer des capots d'insonorisation.	
Vibrations émises par l'outillage.		Outillage adapté avec poignées antivibratoires. Gants de protection antivibratoire.	
Irritation cutanée suite à l'application de mastics, matériaux de remplissage.		Eviter les contacts avec la peau et l'inhalation. Vêtements de travail, gants. Lire et respecter les consignes des fiches de sécurité. Demander l'avis du médecin du travail. Soigner son hygiène personnelle.	

6.22. Peintures :

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi de solvants	Dégagement de vapeurs, de poussières	Assurer autant que possible une ventilation naturelle, sinon artificielle Stockage adapté Dépoussiérage du sol Si nécessaire, protection des voies respiratoires
<input checked="" type="checkbox"/>	Accumulation de vapeurs de peinture dans les caves (par exemple si risque d'explosion)	Incendie – explosion	Assurer autant que possible une ventilation naturelle, sinon artificielle (lieu de stockage et lieu de travail) Tenir les moyens d'extinction à portée de la main Etiquetage + fiches de sécurité Instructions du personnel en contact avec les produits
<input checked="" type="checkbox"/>	Plancher de travail non protégé	Chute de personnes	Tréteaux : hauteur de travail max. 1.5 m, accès sur, installation stable Echafaudages roulants : installation stable sur sol égalisé – ancrés Dégager les planchers de travail
<input checked="" type="checkbox"/>	Câbles électriques, prises de courant, fiches et interrupteurs	Electrocution	Suspendre les câbles électriques Vérifier les câbles Utiliser du matériel adéquat Entretien du matériel électrique

6.23. Parquets :

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>			

6.24. Ascenseurs :

<b>Cases à cocher</b>	<b>Activités</b>	<b>Risques</b>	<b>Instructions Mesures de prévention</b>
<input checked="" type="checkbox"/>			



## II.

# JOURNAL DE COORDINATION *(lien vers le réseau)*

### **Chantier : Les Symphorines à Saint-Servais**

Coordinateur projet : HOUYOUX S.A., Olivier FRENAY

Coordinateur réalisation : HOUYOUX S.A., Pierre LUYCKX



# III.

## DOSSIER D'INTERVENTION ULTERIEURE (D.I.U.) (lien vers le réseau)

**Chantier : Les Symphorines à Saint-Servais**

Coordinateur projet : HOUYOUX S.A., Olivier FRENAY

Coordinateur réalisation : HOUYOUX S.A., Pierre LUYCKX



## **1. Dossier d'intervention ultérieure**

L'objectif est de réunir toutes les informations utiles en matière de sécurité et de santé à prendre en compte lors d'éventuels travaux ultérieurs.

Ce document est à remettre au Maître de l'ouvrage lors de la réception provisoire du chantier.

Le dossier d'intervention ultérieure prévoira :

### 1. Données générales sur le projet

1. Cahier des charges de vente
2. Fiche signalétique
3. Implantation du site

### 2. Données des intervenants

1. Sous-traitants
2. Fournisseurs

### 3. Données administratives

1. Permis d'urbanisme
2. Rapport SRI
3. Fiche de finitions
  - 3.1 Parties communes
  - 3.2 Appartements
4. Attestation de contrôle / réceptions / certificat de conformité :
  - 4.1 Installation électrique (y compris schémas unifilaires)
    - 4.1.1 Parties communes
    - 4.1.2 Appartements
  - 4.2 Certificat de conformité de l'ascenseur
  - 4.3 Rapports des tests d'étanchéité à l'air des appartements
  - 4.4 Mise en service et conformité panneaux photovoltaïques
  - 4.5 Attestation de mise en service de la centrale incendie
  - 4.6 Certificat de conformité de l'installation de l'installation gaz
  - 4.7 Rapport de contrôle ligne de vie
5. Certificat PEB
6. Identification des compteurs, numéros de police et boîtes aux lettres

### 4. Plans As-Built

1. Architecture
2. Techniques spéciales
  - 2.1 Parties communes
  - 2.2 Appartements
  - 2.3 Chaufferie (schéma hydraulique)
  - 2.4 Alarme anti-intrusion
  - 2.5 Rack de comptages électriques



3. Stabilité
4. Plan des boîtes aux lettres + repérage numéros de clés
5. Photos des encastresments et techniques spéciales
  - 5.1 Parties communes
  - 5.2 Appartements
6. Bordereau des châssis
7. Cartes de reproduction des clés
8. Plan de toiture
9. Plans des balcons
10. Plans de préfabrication béton
11. Plans de maçonnerie
12. Plans de hourdis
13. Plans des parements

5. Dispositions prévues en termes de sécurité dans le cadre du D.I.U.

Liste non-exhaustive d'éléments pouvant être intégrés dans le DIU :

- a. Structure : Stabilité / Rappel des hypothèses de charge / Rappel des critères RF (peut faire référence au rapport pompiers) / ...
- b. Accès toiture : Par où ? / Crochets ? / Garde-corps et sécurité collective ? (ligne de vie, utilisation nacelle...) / ...
- c. Abords : Citernes ? / Tranchées ? / Impétrants : position ? / Photos tranchées ? / ...
- d. Accès voitures, parking (espaces non ventilés...), sorties de secours, accès pompiers...
- e. Produits dangereux : Stockage mazout, gaz, vannes d'arrêt, système d'alarme, inventaire amiante...
- f. Sécurité incendie : Alarmes, sirènes / Coupoles / Moyens d'extinction (chaufferie, extincteurs, sprinklage...

6. Fiches techniques

7. Guide pratique pour l'entretien des bâtiments

8. Rapport de transmission du D.I.U.

9. Synthèse d'utilisation des techniques spéciales des parties communes

1. Parties communes
2. Appartements

10. Manuels d'utilisation

1. Vidéo-parlophonie
2. Exutoire de fumée
3. Minuterie des cages d'escalier
4. Horloge porte d'entrée
5. Détecteur de présence
6. Système de détection anti-intrusion (pour appartement rez)
7. Réducteur de pression
8. Centrale incendie



9. Centrale de détection gaz
10. Relevé d'index énergie gaz
11. Chaudière (Manuel assistance technique)
12. Porte sectionnelle

[Lien vers la table des matières-type \(partie commune\).](#)

[Lien vers la table des matières-type \(acquéreurs\).](#)

[Lien vers le listing de fiches techniques-type.](#)



# ***ANNEXES***



## **Introduction**

1. Transmission des documents de coordination (PSS, journal de coordination, DIU) avant de démarrer le chantier :

Ces trois documents établis par le coordinateur-projet ont été réalisés par ce dernier en collaboration avec le Maître de l'ouvrage qui les transmet à son tour au coordinateur-réalisation avant le début du chantier. Cette transmission est confirmée par un procès-verbal (voir ci-après).

2. Transmission du DIU à la réception provisoire :

Le DIU est transmis par le coordinateur-réalisation au Maître de l'ouvrage à la réception provisoire. Un procès-verbal en attestera.

Afin de permettre au nouveau propriétaire de répondre à ses obligations futures en tant que Maître de l'ouvrage d'éventuels travaux ultérieurs, la personne ou les personnes qui cèdent l'ouvrage, remettent, lors de chaque mutation totale ou partielle de l'ouvrage, le dossier d'intervention ultérieure au nouveau propriétaire.

Cette remise est enregistrée dans l'acte confirmant la mutation.

Aussi chaque propriétaire de l'ensemble ou d'une partie de l'ouvrage tient un exemplaire du dossier d'intervention ultérieure à la disposition de toute personne pouvant y intervenir en tant que Maître de l'ouvrage de travaux ultérieurs, notamment un locataire.

Le Maître de l'ouvrage est tenu de mettre les parties du dossier d'intervention ultérieure qui les concernent, à la disposition du coordinateur ou, à défaut, de l'entrepreneur, au moment où ces personnes sont concernées par la coordination ou l'exécution de travaux ultérieurs à l'ouvrage.

Avant d'entamer un travail ultérieur à l'ouvrage, le coordinateur ou, à défaut l'entrepreneur, demande au Maître de l'ouvrage que les parties du dossier d'intervention ultérieure qui les concernent soient mises à leur disposition.



**PROCES-VERBAL DE REMISE  
DU PLAN DE SECURITE ET DE SANTE  
ET DESIGNATION DU COORDINATEUR SECURITE ET SANTE  
PHASE REALISATION**

Maître de l'ouvrage : HOUYOUX CONSTRUCTIONS sa  
Chaussée de Rochefort, 29  
6900 Marche-en-famenne

Téléphone : 084/31 10 68  
E-mail : info@houyoux.be

Représenté par : Jean-Julien HOUYOUX

Site des travaux : Rue Nanon et rue Derenne à 5002 Saint-Servais

Le plan général de sécurité et de santé contient les documents énumérés dans la table des matières ci-jointe. Les documents énumérés dans cette table des matières, réalisés par le coordinateur-sécurité-projet, Olivier FRENAY, sont remis au Maître de l'ouvrage, Houyoux construction sa.

Celui-ci désigne par la présente Monsieur Pierre LUYCKX en qualité de coordinateur sécurité réalisation.

Le coordinateur sécurité et Santé est couvert par la police assurance RC et professionnelle souscrite auprès de HDI et portant le numéro 153-01322868-30012.

Désignation du coordinateur réalisation :

Règles relatives à l'accomplissement des tâches de celui-ci ainsi que les moyens mis à sa disposition.

➤ **Le coordinateur réalisation est chargé des missions suivantes :**

1. **Il adapte le plan de sécurité et de santé et transmet les éléments du plan de sécurité et de santé adapté aux intervenants, pour autant que ces éléments les concernent.**
2. **Il tient le *journal de coordination et le complète.***
3. **Il inscrit les manquements des intervenants dans le journal de coordination et les notifie aux maîtres d'ouvrage.**
4. **Il inscrit les remarques des entrepreneurs dans le journal de coordination et les laisse viser par les intéressés.**
5. **Il convoque la *structure de coordination.***
6. **Il complète le *dossier d'intervention ultérieure* en fonction des éléments du plan de sécurité et de santé actualisé qui présentent un intérêt pour l'exécution de travaux ultérieurs à l'ouvrage.**
7. **Lors de la réception de l'ouvrage, il remet le plan de sécurité et de santé actualisé et le dossier d'intervention ultérieure aux maîtres d'ouvrage et prend acte de cette remise dans un procès-verbal qu'il joint au dossier d'intervention ultérieure.**

*Nonobstant la constitution d'une structure de coordination, le coordinateur-réalisation répondra à toute requête motivée par la sécurité ou la santé émanant d'un ou plusieurs intervenants sollicitant sa présence sur le chantier.*



- **Moment auquel le coordinateur entame sa mission :**  
15/01/2026
  
- **Les maîtres d'ouvrage doivent veiller à ce que le coordinateur-réalisation :**
  1. *Remplisse en tout temps et de façon adéquate ses missions.*
  2. *Soit associé à toutes les étapes des activités relatives à la réalisation de l'ouvrage.*
  3. *Reçoive toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses tâches; à cet effet, le coordinateur est invité à toutes les réunions organisées par le maître d'œuvre chargé de l'**exécution** ou par le maître d'œuvre chargé du **contrôle** de l'exécution, et reçoit dans un délai permettant l'exécution de ses tâches, toutes **les études réalisées par ces maîtres d'œuvre**.*
  4. *Leur remettre en fin de mission, avec accusé de réception, un exemplaire du plan de sécurité et de santé, du journal de coordination et du dossier d'intervention ultérieure, adaptés conformément.*
  
- **Phases critiques pour la sécurité et la santé ou le coordinateur-réalisation sera au moins présent sur le chantier :**
  - *Terrassement – Gros-œuvre – Toiture.*
  - *Fermeture bâtiment – Encastrement dans techniques.*
  - *Parachèvements (plafonnage, chapes, revêtements de sol et de murs, ...) – Équipements.*

Remarque(s) éventuelle(s) :

.....  
.....

Fait à Marloie

Le 28/11/2025

Le Maître de l'ouvrage ou son représentant

.....

Le coordinateur-réalisation

pour la S.A. HOUYOUX,

.....



**PROCES-VERBAL DE REMISE DU DOSSIER  
D'INTERVENTIONS ULTERIEURES (DI.U.)**

Maître de l'ouvrage :

Téléphone :

E-mail :

Représenté par :

Site des travaux : Rue Nanon et rue Derenne à 5002 Saint-Servais

Le présent DIU contient :

Les documents énumérés ci-dessus sont remis ce jour (date de réception provisoire des travaux) par Monsieur ....., coordinateur-réalisation, au Maître de l'Ouvrage représenté par Monsieur .....

Remarque(s) éventuelle(s) :

.....  
.....

Fait à .....

Le .....

Le Maître de l'ouvrage ou son représentant,

.....

Le coordinateur-réalisation

pour la S.A. HOUYOUX,

.....



**DOCUMENT DE COORDINATION EN MATIERE  
DE SECURITE ET DE SANTE**

**Désignation d'un travailleur du Maître d'œuvre chargé de l'exécution des travaux  
en qualité de coordinateur-projet**

Par le présent document,

La société HOUYOUX S.A., dont le siège social est établi à 6900 Marloie, chaussée de Rochefort n°29, immatriculée au registre du commerce de Marche-en-Famenne, sous le n° 3592, représentée par Monsieur Houyoux, chargée de l'exécution des travaux pour le compte du Maître de l'ouvrage et chargée de la désignation du coordinateur, ci-après dénommée **l'employeur**,

DESIGNE,

Monsieur Frenay Olivier, occupant la fonction de deviseur-mètreur dans l'entreprise de l'employeur, domicilié à Jupille, ci-après dénommé **le travailleur coordinateur**,

**EN QUALITE DE COORDINATEUR SECURITE** pendant la phase de projet des travaux de construction d'un ensemble résidentiel de 33 logements et 2 commerces à Saint-Servais pour le compte de Houyoux construction sa, représenté(e) par Monsieur Jean-Julien Houyoux, Maître de l'ouvrage.

Le coordinateur sécurité et Santé est couvert par la police assurance RC et professionnelle souscrite auprès de HDI et portant le numéro 153-01322868-30012.

1. Contenu de la mission de coordination :

La mission du travailleur coordinateur comprend l'ensemble des tâches énumérées à l'article 22 de la loi précitée du 04/08/1996 et à l'article 22 de l'AR précité du 25/01/2001.

Elle comprend également l'établissement et la tenue des documents de la coordination repris sous le point 1.1. de la présente convention.

Ces tâches sont précisées comme suit :

L'établissement des documents de la coordination en phase projet :

Le travailleur coordinateur-projet (ou son représentant) établit les documents suivants :

- **un plan de sécurité et de santé** contenant notamment les mesures de prévention des risques pendant la phase d'exécution des travaux.



- **un dossier d'intervention ultérieure** adapté aux caractéristiques de l'ouvrage et comportant les éléments utiles en matière de sécurité et de santé pour l'exécution d'éventuels travaux ultérieurs.
- **un journal de coordination.**

Ces documents sont établis conformément aux dispositions pertinentes des articles 26 à 29, 33 et 36 de l'A.R. précité du 25/01/2001.

## 2. Les modalités d'exécution de la mission de coordination :

### 2.1. L'employeur et le travailleur coordinateur collaborent à l'exercice de la mission de coordination de la manière suivante :

#### **L'employeur :**

- communique au travailleur coordinateur toutes les informations et données dont il dispose et qui présentent une utilité pour l'exécution de la mission de coordination. Il l'informe également des modifications qu'il envisage d'apporter au projet, aux méthodes d'organisation du travail, aux techniques et délais d'exécution afin de lui permettre de formuler ses remarques et d'adapter les documents de la coordination.
- invite le travailleur coordinateur aux éventuelles réunions de chantier.
- informe les différents entrepreneurs de l'identité du coordinateur sécurité.
- veille à ce que les différents entrepreneurs coopèrent à la mission de coordination et aux actions que le travailleur coordinateur développe sur le chantier.

#### **Le travailleur coordinateur (ou son représentant) :**

- informe l'employeur des difficultés auxquelles il est confronté dans l'exercice de sa mission
- est habilité à inviter tout entrepreneur à régulariser un manquement aux règles de sécurité et aux dispositions du plan de sécurité et de santé.
- communique immédiatement à l'employeur toute constatation de manquements persistants aux règles de sécurité sur le chantier et informe en outre sans délai le responsable du chantier et/ou le Maître de l'ouvrage en cas de danger grave et imminent pour la sécurité des travailleurs et des intervenants constatés sur le chantier, afin que ce dernier ordonne l'arrêt de tout ou partie des travaux si la situation le nécessite.

### 2.2. Le temps consacré à la mission de coordination :

Le temps mis à la disposition du travailleur coordinateur pour l'exercice de la mission de coordination correspond à un nombre suffisant d'heures, en tenant compte de l'établissement et/ou de la mise à jour des documents de la coordination et de la participation aux réunions de chantier.

Le temps consacré à la mission est inclus dans la durée normale de travail du travailleur.



3. Début et fin de la mission de coordination :

Coordinateur-projet :

La mission du coordinateur-projet démarre le 12/07/2023

Elle prend fin au moment où il remet à l'employeur les documents de la coordination. Cette remise est actée dans un procès-verbal à signer par les deux parties. La fin de cette mission doit nécessairement avoir lieu avant le début des travaux.

4. Dispositions finales :

L'employeur confirme que le travailleur coordinateur :

- répond aux conditions d'exercice de la fonction de coordinateur imposées par l'AR précité du 25/01/2001.
- est couvert par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'employeur pour les risques résultant de l'exercice de la mission de coordination décrite dans le présent document.

Fait à Marloie, le 03/07/2023

En deux exemplaires, l'un pour l'employeur et l'autre pour le travailleur coordinateur.

L'employeur,  
.....

Le travailleur coordinateur,  
.....



**DOCUMENT DE COORDINATION EN MATIERE  
DE SECURITE ET DE SANTE**

**Désignation d'un travailleur du Maître d'œuvre chargé de l'exécution des travaux  
en qualité de coordinateur-réalisation**

Par le présent document,

La société HOUYOUX S.A., dont le siège social est établi à 6900 Marloie, chaussée de Rochefort n°29, immatriculée au registre du commerce de Marche-en-Famenne, sous le n° 3592, représentée par Monsieur Houyoux, chargée de l'exécution des travaux pour le compte du Maître de l'ouvrage et chargée de la désignation du coordinateur, ci-après dénommé(e) **l'employeur**,

DESIGNE,

Monsieur LUYCKX Pierre, occupant la fonction de coordinateur sécurité dans l'entreprise de l'employeur, domicilié à Malonne, ci-après dénommé **le travailleur coordinateur**,

**EN QUALITE DE COORDINATEUR SECURITE** pendant la phase de projet des travaux de construction d'un ensemble résidentiel de 33 logements et 2 commerces à Saint-Servais pour le compte de Houyoux construction sa, représenté(e) par Monsieur Jean-Julien Houyoux, Maître de l'ouvrage.

Le coordinateur sécurité et Santé est couvert par la police assurance RC et professionnelle souscrite auprès de HDI et portant le numéro 153-01322868-30012.

1. Contenu de la mission de coordination :

La mission du travailleur coordinateur comprend l'ensemble des tâches énumérées à l'article 22 de la loi précitée du 04/08/1996 et à l'article 22 de l'AR précité du 25/01/2001.

Elle comprend également l'établissement et la tenue des documents de la coordination repris sous le point 1.1. de la présente convention.



Ces tâches sont précisées comme suit :

L'exercice de la coordination de la prévention des risques sur le chantier :

Le travailleur coordinateur-réalisation (ou son représentant) exerce la coordination de la prévention des risques sur le chantier. Il tient les documents de la coordination, les adapte et les complète en fonction des éléments utiles intervenant au cours de la réalisation des travaux.

En ce qui concerne le journal de coordination, le coordinateur sécurité y mentionne les divers événements qui présentent un intérêt pour l'exercice de la coordination pendant la réalisation des travaux. Il y inscrit également les observations faites aux entrepreneurs, les suites qu'ils y réservent et leurs remarques éventuelles.

Il convoque la structure de coordination et en présidera les réunions.

2. Les modalités d'exécution de la mission de coordination :

2.1. L'employeur et le travailleur coordinateur collaborent à l'exercice de la mission de coordination de la manière suivante :

**L'employeur :**

- communique au travailleur coordinateur toutes les informations et données dont il dispose et qui présentent une utilité pour l'exécution de la mission de coordination. Il l'informe également des modifications qu'il envisage d'apporter au projet, aux méthodes d'organisation du travail, aux techniques et délais d'exécution afin de lui permettre de formuler ses remarques et d'adapter les documents de la coordination.
- invite le travailleur coordinateur aux éventuelles réunions de chantier.
- informe les différents entrepreneurs de l'identité du coordinateur sécurité.
- veille à ce que les différents entrepreneurs coopèrent à la mission de coordination et aux actions que le travailleur coordinateur développe sur le chantier.

**Le travailleur coordinateur (ou son représentant) :**

- informe l'employeur des difficultés auxquelles il est confronté dans l'exercice de sa mission
- est habilité à inviter tout entrepreneur à régulariser un manquement aux règles de sécurité et aux dispositions du plan de sécurité et de santé
- communique immédiatement à l'employeur toute constatation de manquements persistants aux règles de sécurité sur le chantier et informe en outre sans délai le responsable du chantier et/ou le Maître de l'ouvrage en cas de danger grave et imminent pour la sécurité des travailleurs et des intervenants constatés sur le chantier, afin que ce dernier ordonne l'arrêt de tout ou partie des travaux si la situation le nécessite.

2.2. Le temps consacré à la mission de coordination :

Le temps mis à la disposition du travailleur coordinateur pour l'exercice de la mission de coordination correspond à un nombre suffisant d'heures, en tenant compte de l'établissement et/ou de la mise à jour des documents de la coordination et de la participation aux réunions de chantier.



Le temps consacré à la mission est inclus dans la durée normale de travail du travailleur.

3. Début et fin de la mission de coordination :

Coordinateur-réalisation :

La mission du coordinateur-réalisation démarre le 15/01/2026 (au plus tard avant le début des travaux) et prendra fin au moment de la réception provisoire de l'ouvrage. Le coordinateur remettra alors les différents documents de la coordination à l'employeur et prendra acte de cette remise dans un procès-verbal à signer par les deux parties et qu'il joindra au dossier d'intervention ultérieure.

4. Dispositions finales :

L'employeur confirme que le travailleur coordinateur :

- répond aux conditions d'exercice de la fonction de coordinateur imposées par l'AR précité du 25/01/2001.
- est couvert par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'employeur pour les risques résultant de l'exercice de la mission de coordination décrite dans le présent document.

Fait à Marloie, le 28/11/2025

En deux exemplaires, l'un pour l'employeur et l'autre pour le travailleur coordinateur.

L'employeur,  
.....

Le travailleur coordinateur,  
.....